

Annexe

Journal officiel des Communautés européennes

N° 109

Décembre 1968

Édition de langue française

Débats du Parlement européen

Session 1968-1969

Compte rendu in extenso de la séance

Sommaire

Séance du vendredi 13 décembre 1968 1

Reprise de la session, p. 2 — Excuses, p. 2 — Nomination d'un commissaire aux comptes, p. 2 — Dépôt de documents, p. 2 — Dépôt d'une pétition, p. 3 — Ordre du jour de la présente séance, p. 3 — Limitation du temps de parole, p. 4 — Problèmes actuels de la C.E.E.A., p. 4 — Modification de l'ordre du jour, p. 25 — Problèmes actuels de la C.E.E.A., p. 25 — Règlement relatif au prix du beurre, p. 29 — Calendrier des prochaines séances, p. 30. — Adoption du procès-verbal, p. 30 — Interruption de la session, p. 30.

AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés : l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé : (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

PRÉSIDENCE DE M. POHER

(La séance est ouverte à 9 h 40)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 29 novembre dernier.

2. Excuses

M. le Président. — MM. Arendt, Blondelle, Boscary-Monsservin, Burgbacher, Carcassonne, Cointat, Cousté, Estève, Hahn, Hougardy, Klinker, Ramaekers et Tomásini s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

3. Nomination d'un commissaire aux comptes

M. le Président. — J'ai reçu du Conseil des Communautés européennes, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil, au cours de sa 53^e session du 28 novembre 1968, a décidé de proroger, pour une durée de trois années, le mandat de M. Jacques de Staercke, commissaire aux comptes de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. M. de Staercke a fait savoir par lettre en date du 29 novembre 1968 qu'il acceptait cette nomination.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération. »

Acte est donné de cette communication.

4. Dépôt de documents

M. le Président. — Depuis l'interruption de la session j'ai reçu les documents suivants :

a) du Conseil des Communautés européennes :

— des demandes de consultation sur :

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement concernant la fabrication et la mise dans le commerce de la margarine (doc. 174/68) ;

La commission à laquelle sera renvoyée cette proposition sera désignée ultérieurement ;

— les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à

- un premier règlement concernant la fixation des teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les fruits et les légumes ;
- une décision portant institution d'un comité permanent phytosanitaire (doc. 175/68) ;

Ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture.

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement CEE n° 886/68 en ce qui concerne le prix d'achat du beurre appliqué par l'organisme d'intervention néerlandais (doc. 176/68).

Ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture.

b) des commissions parlementaires :

- un rapport de M. Boertien, fait au nom de la commission juridique, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive portant modification de la directive du Conseil du 7 juillet 1964 concernant les modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation relevant des classes 23-40 C.I.T.I. (industrie et artisanat) (doc. 173/68) ;
- un rapport de M. Kriedemann, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement CEE n° 886/68 en ce qui concerne le prix d'achat du beurre appliqué par l'organisme d'intervention néerlandais (doc. 177/68) ;
- une proposition de résolution de MM. Scelba, président de la commission politique ; Spénale, président de la commission des finances et des budgets ; Scarascia Mugnozza, président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques ; Illerhaus, président du groupe démocrate-chrétien ; Vals, président du groupe socialiste ; Pleven, président du groupe des libéraux et apparentés (doc. 178/68).

Cette proposition de résolution est assortie d'une demande de discussion d'urgence, conformément à l'article 14, paragraphe 1, du règlement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est décidée.

5. Dépôt d'une pétition

M. le Président. — J'ai reçu de M. Falcone, président de la Conférence des représentants du personnel et de plus de 3 000 autres signataires, tous fonctionnaires européens, la pétition suivante :

« Les soussignés, fonctionnaires des Communautés européennes, ont l'honneur de soumettre au Parlement européen, conformément aux dispositions de l'article 48 de son règlement intérieur, la pétition suivante :

En tant que fonctionnaires des Communautés européennes, les soussignés tiennent à exprimer leurs préoccupations les plus vives devant l'évolution actuelle de la politique européenne et les obstacles que rencontre la mise en œuvre des traités instituant les Communautés ;

Ils ont pris acte avec amertume des orientations concernant le programme de recherche d'Euratom, qui ont été définies par le Conseil le 28 novembre et qui leur semblent signifier le renoncement à l'indispensable effort commun et coordonné dans le domaine de la recherche scientifique et technologique et marquer ainsi une nouvelle — et cette fois définitive — démission de l'Europe ;

Les soussignés estiment de leur devoir de citoyens et de fonctionnaires européens de demander au Parlement de tout mettre en œuvre pour que soient respectées les obligations découlant des traités et préservés la vocation, les programmes et les instruments de la recherche communautaire, qui sont la condition fondamentale de l'avenir de la construction européenne. »

Cette pétition a été inscrite sous le n° 1 (1968) au rôle général prévu à l'article 48 du règlement et renvoyée pour examen à la commission juridique.

6. Ordre du jour de la présente séance

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la fixation de l'ordre des travaux.

Le bureau élargi vous propose de procéder, au cours de cette session spéciale, uniquement à l'examen de la proposition de résolution de MM. Scelba, Spénale, Scarascia Mugnozza, Illerhaus, Vals et Pleven, sur les problèmes actuels de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

La parole est à M. le président Triboulet.

M. Triboulet, président du groupe U.D.E. — Monsieur le Président, nous connaissons l'importance des problèmes qui vont être traités au cours de cette session. Les difficultés que rencontre l'Eura-

tom pour établir son budget et pour définir son programme de recherche présentent en effet un grand intérêt pour la Communauté européenne.

Mais il y a, à l'heure actuelle, dans nos six pays, une situation politique infiniment plus grave ; c'est celle qui a été créée par la conférence de presse que vient de tenir un des membres de la Commission sur la politique agricole.

J'ai donc demandé hier au bureau élargi si, lors de la session extraordinaire qui se tient actuellement, il était possible d'évoquer d'une manière ou d'une autre ce problème politique.

Certes, il ne peut pas être étudié encore sous tous ses aspects. Je conçois parfaitement qu'une étude préalable par les commissions soit nécessaire. Cependant, il me semble que ce problème aurait dû être évoqué au cours de cette session, car notre Parlement ne peut pas paraître toujours en retard sur l'actualité politique. Or, il est certain que ce projet, cette « bombe » — c'est le terme généralement employé par la presse — présentée par l'un des membres de la commission, crée pour le Parlement une situation vraiment désagréable. Avant de publier un projet de la sorte n'aurait-il pas fallu saisir le Parlement du problème et en discuter ? J'ai d'ailleurs déposé ce matin une question orale avec débat. Je veux bien, me rendant à vos arguments, et à ceux de certains de mes collègues, ne pas créer un précédent et ne pas amener une session extraordinaire qui avait été convoquée pour un objet précis à déborder cet ordre du jour. Néanmoins je pense que si nous avons pu réunir l'unanimité de nos collègues, nous aurions pu ouvrir une discussion générale très brève sur l'important problème que je viens de soulever.

(Applaudissements sur les bancs de l'U.D.E.)

M. le Président. — Vous avez donc déposé une question orale avec débat.

Vous savez que le bureau a été d'accord hier pour qu'une question orale déposée par vous ou d'autres collègues soit inscrite à l'ordre du jour de la période de session de janvier, la présente séance extraordinaire ayant été convoquée avec un objet précis et limité.

Le bureau a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'évoquer aujourd'hui le problème que vous citez, alors que peut-être tous les éléments d'information ne sont pas réunis. Vu la décision prise hier par le bureau, il est clair que cette question sera examinée en janvier.

Je vous remercie de ne pas insister et je vous donne acte du dépôt de votre question orale.

Il n'y a pas d'opposition au projet d'ordre du jour ?..

Le projet d'ordre du jour est adopté.

7. Limitation du temps de parole

M. le Président. — En vue d'assurer le bon déroulement de notre séance, le bureau élargi vous propose, en application de l'article 31, paragraphe 4, du règlement, de limiter comme suit le temps de parole des différents orateurs :

- 20 minutes pour un des signataires de la proposition de résolution ;
- 15 minutes pour les orateurs parlant au nom d'un groupe, étant entendu qu'il n'y aura qu'un seul orateur par groupe ;
- 10 minutes pour les autres orateurs.

J'ai appris que la Commission exécutive se propose de limiter le temps de parole de ses orateurs et je l'en remercie.

Par ailleurs, en ce qui concerne les amendements, je vous propose de limiter le nombre des orateurs à un « pour » et à un « contre », ces orateurs disposant de 5 minutes au maximum.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

8. Problèmes actuels de la C.E.E.A.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Scelba, Spénale, Scarascia Mugnozza, Illerhaus, Vals et Pleven, sur les problèmes actuels de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 178/68).

La parole est à M. Scarascia Mugnozza, au nom des signataires.

Je lui rappelle qu'il dispose de 20 minutes.

M. Scarascia Mugnozza, président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques. — (I) Monsieur le Président, chers collègues, au nom également de MM. Scelba et Spénale, je voudrais commenter brièvement la proposition de résolution soumise à la discussion du Parlement européen. Étant donné la limitation du temps de parole fixée ce matin, j'espère ne pas utiliser les vingt minutes qui me sont imparties.

Dès que le Parlement européen a été informé de ce que le budget de l'Euratom ne serait pas examiné au moment de l'approbation des budgets, diverses commissions et notamment les plus directement intéressées — la commission des finances et des budgets et celle de l'énergie — ont pris de nombreuses initiatives. Lors de la récente session à Strasbourg, M. Leemans a présenté à ce sujet un rapport et une résolution que le Parlement a approuvés. Par la suite, dès qu'on a su que le Conseil

n'entendait pas, au cours de sa session, résoudre la situation de l'Euratom en adoptant son budget, la commission politique a demandé la convocation du Parlement en session extraordinaire. A cette demande se sont jointes, pour les mêmes motifs, la commission des finances et des budgets et la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques. On sait qu'hier les trois commissions intéressées ont déployé une intense activité et que les groupes politiques se sont réunis au moins deux fois pour examiner tous les aspects de la situation et pour arriver à la présentation d'une proposition de résolution pouvant, dans ce parlement, trouver une très grande majorité ou, mieux encore — comme nous le souhaitons — faire l'unanimité.

Comme vous avez pu le constater, la proposition de résolution est divisée en plusieurs parties. Elle exprime les préoccupations du Parlement européen en ce qui concerne le budget et le programme. En substance, il est dit dans cette proposition que le Parlement européen est préoccupé du fait que tout abandon de la politique communautaire dans le domaine nucléaire et surtout dans celui de la recherche marquerait un grave recul dans le processus d'unification européenne. Il est, en outre, souligné qu'une Communauté européenne qui ne mènerait pas une politique dans le secteur de la recherche, au moment où certains pays du monde progressent dans ce domaine avec une rapidité considérable, signifierait pour l'Europe un avenir extrêmement sombre, qui sans aucun doute non seulement lui interdirait d'être à la hauteur de notre époque, mais la réduirait au rang de pays vassal, même sur le plan des conquêtes de l'esprit. L'absence d'un programme pluriannuel commun de recherche et d'investissement porterait sans aucun doute un grave préjudice à l'avenir de la Communauté, et le Parlement européen devrait insister sur la nécessité d'assurer au personnel du centre commun de recherche la stabilité de l'emploi et des garanties pour l'avenir.

Nous avons souvent parlé, au Parlement, de ce que l'on appelle « l'exode des cerveaux », et il est évident — comme l'a justement fait observer récemment M. Spénale à une réunion de la commission de l'énergie — que, si nous ne pouvions pas garantir la stabilité de l'emploi et prouver que nous voulons respecter nos engagements, non seulement nous favoriserions aujourd'hui cet « exode », mais nous interdirions aux Communautés européennes de conserver demain les capacités de travail, d'expérience, de passion et d'étude de nombreux chercheurs qui reçoivent actuellement leur formation et qui, sans aucun doute, n'accepteraient pas d'établir des relations de travail avec une Communauté qui ne saurait les protéger.

C'est pourquoi le Parlement européen devrait demander au Conseil d'arrêter immédiatement, c'est-à-dire à sa réunion des 20 et 21 décembre et fût-ce

Scarascia Mugnozza

à titre provisoire, les mesures financières indispensables pour un budget transitoire, et insister en même temps auprès de la Commission pour qu'elle fasse des propositions appropriées pour que le « groupe de la politique de la recherche scientifique et technique » puisse reprendre ses travaux.

Je crois, Monsieur le Président, que dans l'esprit de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes d'Euratom la nécessité se fait jour de donner à cette institution communautaire une orientation un peu différente, qui dépasse le domaine des travaux nucléaires et qui transforme Euratom en un centre moteur de toutes les activités de recherche scientifique et technologique, qui en fasse le point de rencontre des divers intérêts nationaux au niveau supranational de la recherche, indispensable dans l'intérêt de l'Europe. Nous souhaiterions donc que le Conseil garantisse l'activité d'Euratom, mais également que la Commission adapte ses programmes aux exigences qui ont été exposées il y a un certain temps déjà et qui, du fait de circonstances sur lesquelles nous ne voulons pas nous étendre aujourd'hui, se sont en quelque sorte ensablées. Et c'est dans ce but que le Parlement européen devrait insister pour que les actions complémentaires à entreprendre soient définies avec le concours de la Commission qui doit justement assurer une meilleure coordination de l'ensemble des activités nucléaires dans la Communauté.

Dans la proposition de résolution, nous demandons encore à la Commission d'être consciente du rôle prééminent qui lui incombe dans la poursuite des études et dans la préparation du programme et nous lui rappelons ses responsabilités particulières devant le Parlement en l'invitant à lui faire rapport, à sa prochaine session en janvier, sur l'état des travaux.

Avant le dernier paragraphe, par lequel le président du Parlement européen est chargé de transmettre les résolutions au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux Parlements et aux gouvernements des États membres, la proposition comprend un paragraphe par lequel le Parlement a entendu revendiquer pour lui-même une certaine autonomie d'action dans l'examen des problèmes soulevés par Euratom. Nous pensons qu'à l'heure actuelle la commission politique, en raison des risques auxquels sont exposés les traités et les institutions, la commission des finances et des budgets, afin de garantir un budget aux activités communautaires, et la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques dont j'ai l'honneur d'être le président, doivent toutes ensemble présenter un rapport sur les événements passés, non pas pour établir les responsabilités de personnes, d'institutions, de commissions ou d'États (car personne, je pense, ne peut se déclarer exempt de faute, chacun a ses responsabilités dans la situation actuelle), mais pour permettre au Parlement européen, en

tant qu'organisme qui n'a pas eu de responsabilité directe dans les événements, d'évaluer les erreurs éventuelles et leurs conséquences. D'autre part, le Parlement revendique également pour lui la possibilité d'étudier un programme qui lui permette de se faire du problème des idées propres qui puissent être confrontées à celles que présenteront le Conseil et la Commission. Mais ensuite, Monsieur le Président — ceci n'est pas dans la lettre de la proposition de résolution, mais je pense que c'est dans l'esprit qui a présidé aux discussions — je crois que tous les parlementaires sentent la nécessité de porter le débat relatif à Euratom dans les différents parlements nationaux, comme cela s'est produit récemment au Parlement de la République fédérale allemande, car dans les Parlements nationaux également, des voix s'élèvent pour soutenir la position que le Parlement européen a courageusement adoptée ces jours derniers.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'espère que la discussion fera l'unanimité en faveur de cette proposition de résolution, que l'on pourra certainement améliorer et pour laquelle nous sommes prêts à accueillir les amendements que nos collègues voudront présenter dans l'esprit qui nous a animés lors de son élaboration. Mais nous estimons qu'elle doit être votée à l'unanimité pour témoigner de la vitalité de notre Parlement, de l'intérêt qu'il prend aux programmes qui doivent être réalisés dans ce secteur et au personnel qui est aujourd'hui très préoccupé de son avenir, et surtout pour démontrer à la Commission et au Conseil que le Parlement européen n'a pas hésité devant l'exigence de faire l'Europe toujours plus forte, toujours plus unie.

M. le Président. — La parole est à M. Bersani, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Bersani. — (1) Monsieur le Président, chers collègues, les déclarations faites par M. Scarascia Mugnozza, au nom des auteurs de la proposition de résolution, ont précisé l'ensemble des problèmes politiques et techniques dont nous devons nous préoccuper. Il a souligné combien le caractère exceptionnel de cette convocation du Parlement répond à l'exceptionnelle gravité de la situation dans laquelle se trouve non seulement l'une des trois Communautés, mais du fait même que l'une des institutions les plus importantes est frappée au cœur, l'ensemble de la Communauté ; de là la gravité de la situation.

Il ne fait guère de doute que sur le plan technique et financier la situation présente de nombreux aspects qui méritent d'être discutés ; mais le fond du problème est essentiellement politique. Le Parlement ne peut pas ne pas souligner qu'un péril mortel menace l'une des trois Communautés. Il ne peut pas ne pas se rendre compte d'une situation qui — je le répète — compromet l'équilibre et la struc-

Bersani

ture de toute la Communauté. C'est pourquoi il a estimé devoir prendre ses responsabilités, dénoncer devant l'opinion publique cette situation, mettre tout en œuvre, pour ce qui dépend de lui, pour qu'en un moment aussi important, tous se rendent compte des éléments réels de la situation et de ses implications inévitables.

Notre appel est donc un appel au sens des responsabilités en un moment politique des plus difficiles. Du reste, ce qui s'est passé ces jours derniers dans nos Parlements nationaux est la meilleure preuve de ce que le débat touche au vif l'un des principaux problèmes de la construction européenne. Je viens de recevoir le texte d'une motion adoptée, avant-hier, à l'unanimité par le Bundestag sur proposition de tous les groupes politiques. Elle souligne la « grave préoccupation » qu'éprouvent les groupes politiques allemands devant le danger que l'on puisse aboutir à une forte diminution de l'activité d'Euratom, devant la perspective d'une forte réduction du personnel que l'on chiffre à 50 % des fonctionnaires et des techniciens qui ont travaillé ces dernières années à l'Euratom et d'un démantèlement de toutes les structures scientifiques mises en place au cours de plus de 10 années de travail. Cette motion — adoptée à l'unanimité, je le répète, par le Bundestag — déclare « absolument intolérable » une telle perspective et invite le gouvernement de la République fédérale à agir avec la plus grande énergie pour empêcher cette dégradation de la Communauté d'Euratom, la réduction de l'effectif du personnel scientifique engagé par l'Euratom et la destruction des éléments essentiels du système communautaire.

Récemment, une prise de position commune des principaux groupes politiques a également été adoptée par le Parlement hollandais. Elle a permis de relancer le délicat problème de la reprise de l'activité du groupe « Maréchal » et de l'élargissement de la politique de recherche scientifique et technologique en Europe. Au Parlement italien, qui en raison de la crise gouvernementale n'a pu examiner ces problèmes, toute une série de motions et de documents ont été présentés ces jours-ci par les principaux groupes politiques au sujet de la crise d'Euratom et d'Ispra. Nous nous trouvons donc devant des faits qui ont suscité une vive émotion et qui ont démontré, par l'ampleur des débats provoqués bien au delà des milieux scientifiques, aux plus hauts niveaux de la vie politique de l'Europe, combien est délicate la situation devant laquelle nous nous trouvons.

Du reste, je dirais que même les décisions les plus récentes du Conseil soulignent la nécessité d'une révision des décisions prises il y a seulement un mois. En effet, si l'on compare au fond les décisions du Conseil de la fin novembre, qui prévoient implicitement un véritable démantèlement de la Communauté d'Euratom, et les décisions plus récentes

prises les 9 et 10 décembre au sujet de la recherche scientifique et technique, il saute aux yeux que le Conseil se contredit lui-même. On ne peut affirmer, comme le fait le document des 9 et 10 décembre, qu'il est nécessaire de relancer la politique de recherche scientifique et technologique, en tant que volet d'une nouvelle politique industrielle, indispensable pour toute la Communauté, et, en même temps, se proposer de démolir les centres de recherche commune, de gaspiller les expériences, de détruire l'ensemble de chercheurs — plus de 2 000, réunis en grandes équipes — que l'Euratom a su constituer en plus de 10 années de travail. On ne peut, dans la réalité, faire exactement le contraire de ce que l'on vient ensuite de temps en temps nous dire en paroles. Nous estimons donc que la situation doit être rétablie dans les plus brefs délais, que l'on doit poser correctement les différents problèmes et, tout en relevant l'aspect positif des déclarations des 9 et 10 décembre, nous devons inviter le Conseil à être cohérent avec lui-même, fidèle aux traités qui existent, dont nous voulons voir conserver intact tout le potentiel et qui attribuent à Euratom une fonction qui est un élément essentiel du programme, de l'engagement, de la construction européenne de la Communauté.

C'est pourquoi nous répétons qu'il est absolument indispensable, non seulement de maintenir intact l'Euratom, mais de renforcer les centres de recherche, en élargissant leurs tâches et leurs fonctions, en les considérant comme un patrimoine fondamental pour toute politique qui veut réellement, dans les faits et non seulement en paroles, faire progresser le secteur scientifique, technologique et industriel dans le cadre de la Communauté. Du reste, la fonction de l'Euratom était non pas tellement de produire de l'énergie nucléaire, mais de favoriser, grâce à l'expérimentation, à l'échange d'informations, à l'établissement de liens avec tout le système industriel européen, un développement des activités de recherche industrielle et technologique de notre continent. Sans un renforcement d'Euratom, sans une valorisation de ce dont nous disposons, ne serait-ce qu'en l'adaptant à l'évolution de la situation au cours de ces dernières années, nous sommes convaincus que tout désir de coordination de la politique de la recherche scientifique et de la politique industrielle est destiné à rester lettre morte.

Puisque la situation exige, comme on l'a dit si souvent ces mois-ci, à serrer les rangs et à accélérer le pas, nous pensons que la défense d'Euratom doit être un des éléments essentiels de toute politique européenne sérieuse, constructive et cohérente. Les centres de recherche font partie de notre réalité. Le problème est donc essentiellement politique.

J'ai dit qu'il y avait aussi des aspects pratiques. La crise traîne malheureusement depuis trop longtemps. Elle n'a pas permis de parvenir à un accord

Bersani

sur des programmes cohérents et communs ; elle a trop souvent fait approuver au dernier moment des budgets liés à des programmes qui n'étaient que transitoires. Mais le fait que cette crise dure depuis longtemps doit nous inciter encore davantage à en approfondir une bonne fois les causes fondamentales, à en définir les objectifs avec plus de cohérence, non pas à détruire les institutions ni à en disperser les expériences et les hommes. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous pensons devoir réagir de toutes nos forces à cette tentative de faire clandestinement, au moyen de diverses affirmations, accepter la volonté d'attenter à l'une des principales institutions de la Communauté.

La situation que nous dénonçons est donc dangereuse : dangereuse pour l'une des Communautés, pour le respect de l'un des traités, c'est-à-dire d'une des principales « chartes » de la Communauté, dangereuse pour l'une des structures qui se trouvent au centre de l'effort de construction de l'Europe nouvelle.

Rien ne doit être fait qui puisse porter préjudice à l'avenir ; cela nous paraît une affirmation absolument claire. Les mesures à prendre ne doivent pas compromettre les structures actuelles. Pendant la période indispensable pour repenser d'urgence ce problème dont la gravité n'échappe à personne, il ne devrait être prise aucune mesure improvisée qui puisse porter atteinte aux éléments fondamentaux de la situation. Non, évidemment, à une liquidation des institutions, non à la liquidation de leur patrimoine en installations, en ressources et en hommes, non également à tout « miniprogramme » conçu comme une fin en soi.

A notre avis, un programme provisoire ne pourra être étudié et accepté qu'à condition d'être étroitement lié à un plan organique, comme celui confié au groupe « Maréchal », qui a maintenant la voie libre pour reprendre rapidement ses travaux. Il importe de disposer le plus rapidement possible d'un programme commun bien arrêté. Le communiqué du Conseil ne parle que de programmes complémentaires, considérés sans lien direct avec un programme commun. Nous ne pensons pas devoir dire non à des programmes complémentaires, mais ils n'ont un sens que sous réserve d'un lien étroit avec le programme commun, que s'ils font partie de disciplines et de pratiques communautaires, s'ils sont cohérents avec ce dessein. Il a été dit qu'il y avait une évolution fondamentale qui exigeait des adaptations profondes. Certes, il y a une évolution remarquable ; elle nous impose incontestablement de nouvelles réflexions et révisions. Ces réflexions, ces révisions, ces adaptations peuvent — je le répète — s'appeler aussi des programmes complémentaires ; mais ceux-ci n'auront une logique que s'ils renforcent les institutions, s'ils relancent un programme commun, s'ils l'appuient, s'ils lui permettent de mieux répondre à la situation actuelle

sans pour autant échapper à la responsabilité fondamentale de la Commission et des organes communautaires.

C'est pourquoi nous estimons que notre devoir, en tant que Parlement européen, est de souligner l'aspect essentiellement politique du problème et de ne pas refuser notre collaboration même pour les aspects de caractère technique. Le groupe démocrate-chrétien dans son ensemble est favorable à la proposition faite par M. Scarascia Mugnozza, tendant à ce que le Parlement européen ne se borne pas seulement, dans les prochains mois, à un rôle d'encouragement et de critique, mais à ce qu'il fasse œuvre constructive et de collaboration en présentant des propositions propres, comme il l'a fait, avec des résultats positifs, dans divers autres secteurs de l'activité communautaire. Nous devons être prêts à assumer toute notre responsabilité. Mais entre temps nous devons défendre les centres, l'institution, le noyau commun de son programme, la nécessité de ne rien faire pendant au moins six mois qui puisse nuire à la situation actuelle ainsi qu'au programme et aux objectifs futurs. Il faut également noter que, même du point de vue financier, le licenciement ou la réduction de personnel ne résoudrait rien dans l'immédiat : pendant un certain temps, la situation en serait même aggravée.

Tels sont les motifs pour lesquels le groupe démocrate-chrétien donne son appui total au document proposé par les présidents des trois commissions et par les présidents de groupes. A la fin de son intervention, M. Scarascia Mugnozza a formulé le souhait que le Parlement européen exprime un vote unanime, comme l'ont fait, je l'ai rappelé tout à l'heure, les Parlements nationaux qui ont traité ces jours-ci le même problème.

Dans cet esprit, je voudrais inviter cordialement M. Triboulet à revoir l'ensemble des amendements qu'il a présentés au nom du groupe de l'U.D.E. Certains, en vérité, ne peuvent être interprétés que comme voulant démanteler la Communauté. On ne peut proposer de supprimer le premier paragraphe sans assumer une responsabilité politique précise. De plus, hier, M. Triboulet lui-même semblait approuver le texte de la résolution. J'espère donc que l'on parviendra à l'unanimité et que le Parlement apportera ainsi une contribution essentielle, en un moment si grave et si difficile, à la sauvegarde de l'une des principales institutions de la Communauté.

M. le Président. — La parole est à M. Oele, au nom du groupe socialiste.

M. Oele. — (N) Monsieur le Président, je ne perdrai point mon temps en considérations historiques. Les difficultés d'Euratom ne datent ni d'hier ni d'aujourd'hui, et nous en avons même discuté maintes fois. Mais cette crise, qui couvait depuis longtemps

Oele

déjà, est devenue aiguë, parce que les points de vue concernant le programme commun des recherches futures du Centre commun de recherche s'écartent tellement les uns des autres qu'un compromis raisonnable ne paraît plus possible. Et nous connaissons tous les conséquences de cet état de choses.

La première de ces conséquences serait le licenciement massif du personnel engagé jadis à la diligence des institutions européennes, et avec la caution de cette Assemblée.

Après tout ce que nous avons déjà dit de cette crise en d'autres occasions et les expériences décevantes que nous avons faites, mon groupe ne se fait plus aucune illusion. Nous éviterons, dans ce débat, toute vague considération théorique, pour nous placer sur le terrain des faits et partir des réalités concrètes.

A cet égard, on se félicitera de ce que les gouvernements allemand et italien — et j'en arrive ainsi au nœud politique du problème — soient résolument disposés à garantir l'avenir d'Euratom. L'activité déployée par les parlementaires y est pour beaucoup, et je rends hommage notamment à la résolution que vient d'adopter le Bundestag.

Malgré quelques difficultés financières relatives à l'importance des contributions financières, les pays du Benelux se montrent, eux aussi, de plus en plus déterminés à accorder ce nouvel avenir à Euratom. Leur attitude ne s'explique pas seulement par la menace qui pèse sur les centres de Geel et de Petten, mais aussi bien par le fait que l'on a conscience, dans ces pays, que ce ne sont pas seulement des intérêts immédiats qui sont en jeu ; on s'y rend très bien compte qu'il y va, en l'occurrence, de la vie ou de la mort de la coopération européenne dans un secteur dans lequel devrait s'inscrire notre avenir.

Cette évolution positive dans l'attitude des pays du Benelux, et singulièrement des Pays-Bas, est également due pour une bonne part à l'activité parlementaire ; récemment encore, une action entreprise au Parlement néerlandais a eu pour effet un assouplissement de la position du gouvernement néerlandais en ce qui concerne la poursuite des activités du groupe Maréchal, ce qui permettra à Euratom, dans un avenir un peu plus lointain, de travailler dans un domaine qui déborde sur des activités non nucléaires.

Me permettant d'user d'une langue étrangère à cette Assemblée, je serais tenté de dire : « So far, so good ». Jusqu'ici tout va bien.

Toutefois, rien encore dans l'attitude du gouvernement français ne permet de déceler qu'il soit disposé à accepter le minimum de recherches communes nécessaire pour maintenir en activité une grande partie au moins des effectifs et des installations des centres communs de recherche.

Des informations que je viens de recevoir sur l'évolution des pourparlers me confirment dans cette opinion. A tout quoi il convient d'ajouter — car telle est la volonté du traité — que les décisions relatives à un programme commun de recherches doivent être prises à l'unanimité. En tout cas, comme je l'ai déjà dit, nous ne nous faisons guère d'illusions, aucune illusion même. En d'autres mots, il faudrait un miracle politique pour empêcher qu'Euratom ne soit vidé de sa substance et ne devienne un petit bureau de contrats au service de quelques blocs industriels.

Monsieur le Président, je ne crois pas aux miracles. Mon groupe ne croit pas aux miracles politiques. Ceux-ci ne tombent pas du ciel. Il en faut plus pour les susciter, il faut même plus qu'une bonne résolution. Je n'ai rien contre une belle résolution — je reviendrai sur ce point tout à l'heure — mais, tant pour l'opinion publique que pour des relations entre les institutions communautaires, c'est de plus que cela que nous avons besoin.

Je voudrais d'abord m'arrêter un instant aux critiques dont les activités d'Euratom sont couramment l'objet, soit dans l'opinion publique, soit à travers les rumeurs qui circulent parmi elle. Il y a aussi des reproches qui sont formulés au plan de la politique nationale. De caractère généralement pragmatique et technique, ils recouvrent avec astuce une bonne dose de nationalisme européen dépassé, qu'il importe de dévoiler. N'empêche, il convient quand même que nous examinions sérieusement ces critiques dans leur valeur pratique et technique, et je vais donc les passer en revue.

Première objection : la recherche nucléaire, prétend-on, a atteint un stade tellement avancé que le moment est venu de la réduire progressivement. Il est temps de faire des économies, et s'il convient d'en faire dans le domaine de l'énergie nucléaire, s'il faut faire des coupes sombres dans la recherche, Euratom ne peut se dérober à la règle. Soit, nous sommes tout disposés à vous donner satisfaction. Le reproche paraît fondé d'ailleurs ; et il y a effectivement des raisons de prendre cette objection en très sérieuse considération. Mais cela signifierait-il pour autant qu'il faille liquider complètement Euratom en une, deux, trois ou quatre phases ? Or, c'est cela que l'on veut.

De plus, si tant est qu'il faille faire des économies dans le domaine de l'énergie nucléaire, que l'on recoure à la méthode qui permette de faire de véritables économies. Or, en quoi consiste-t-elle ? Sinon à éviter les doubles emplois et duplications, à se limiter aux projets les plus prometteurs, à veiller à l'indispensable coordination, à effectuer en commun la recherche fondamentale, à vouloir une juste orientation et une recherche appliquée dans une perspective aussi communautaire que possible. Quoi de plus logique, dès lors, que de renforcer la position d'Euratom plutôt que de l'affaiblir ?

Oele

De plus nous devons absolument nous efforcer de considérer cette affaire dans son contexte général. Les sommes en cause se montent à quelques dizaines de millions d'unités de compte par an, pas davantage, car depuis le début des années 60 déjà, le nationalisme renaissant en Europe a rabaisé la position d'Euratom à un niveau relativement modeste si on le compare à toutes les activités nationales. Quand je songe, d'une part, que nous consacrons 600 millions d'unités de compte par an au seul maintien dans cette Communauté d'une production de beurre excédentaire, ou, pour nous éclairer d'un autre exemple, que nous avons besoin de 150 millions d'unités de compte pour maintenir dans la Communauté une production sucrière tout à fait excessive, et, d'autre part, que nous discutons lorsqu'il s'agit d'accorder 10, 20 ou 30 millions d'unités de compte à la recherche commune, qui représente notre avenir, je ne puis que crier au scandale !

(Applaudissements)

On dit encore que l'énergie nucléaire ayant atteint le stade de l'industrialisation, il convient d'en confier la mise en application ultérieure aux consortiums nationaux et plurinationaux. Eh bien, c'est ce qui se passe. C'est ainsi qu'en face du consortium nucléaire national français, quelle qu'en soit la véritable nature, nous avons des blocs issus de la coopération germano-néerlandaise-belge, de la coopération germano-anglo-belgo-italienne, par exemple dans le domaine des réacteurs à gaz à haute température. Voilà les fruits de cette politique nationaliste. Mais il n'est pas encore trop tard pour faire marche arrière, dans l'intérêt non seulement du Benelux ou de l'Allemagne, mais d'abord et surtout de la France ! Ce pays doit comprendre qu'en agissant comme il le fait, non seulement il s'isole, mais il se place dans une position de complète infériorité. Nul d'entre nous n'a intérêt à une telle évolution. Voilà ce dont nous devons nous rendre compte.

Autre critique : jusqu'ici, dit-on — et on a pu l'entendre de la bouche d'un représentant officiel du gouvernement français — Euratom n'a servi qu'à répandre le savoir américain ! Et alors ? On n'a jamais trouvé à redire lorsque les Américains vinrent en Europe en 1917 ou en 1944. On ne critique pas davantage actuellement le secourable dollar américain...

(Mouvements divers sur les bancs de l'U.D.E.)

M. Laudrin. — Un peu de pudeur !...

M. Fanton. — C'est une provocation !...

M. Triboulet. — Les Français et les Allemands se sont réconciliés : fichez-nous la paix !...

M. Oele. — (N) ... parce que nous sommes en difficulté et que nous ne parvenons pas à mettre de l'ordre dans notre système monétaire !

A présent, je vais tenter de mettre l'accent sur l'aspect politique. Je le concède, Euratom a, dans une certaine mesure, répandu du savoir américain. Mais le savoir n'est-il pas le fruit de la pensée humaine ? Et nous sommes, mon groupe et moi-même, et tous nous devons être suffisamment humanistes pour comprendre que l'on peut échanger des connaissances, que celles-ci sont une acquisition qui peut être utilisée n'importe où dans le monde. A quoi j'ajoute qu'originellement ce savoir américain est aussi un savoir européen, et que c'est notre division et le nationalisme mesquin des pays d'Europe — non seulement le nationalisme français, mais aussi le nationalisme allemand — qui ont entraîné, dans les années 30 et 40, le départ pour l'Amérique de tant d'atomistes, si bien qu'actuellement nous sommes tributaires des États-Unis pour la poursuite de notre activité dans ce domaine.

Un dernier reproche, dans lequel il y a du vrai, a trait à la lourdeur et à la rigidité du fonctionnement d'Euratom. Il est exact que, là aussi, il y a longtemps que des améliorations auraient dû être apportées. Et si tel n'a pas été le cas, la faute en revient non seulement au Conseil, mais aussi à la Commission. Celle-ci aurait, en effet, dû se montrer plus active sur ce point. Il n'est peut-être pas mauvais de le dire en toute franchise, puisque la présente réunion est aussi un dialogue avec la Commission. La Commission a beaucoup tardé à présenter un programme quinquennal commun. Pour tout dire, elle a tardé beaucoup trop longtemps. Elle aurait dû comprendre qu'il s'agissait là d'un point critique qui risquait d'aboutir également à une impasse politique.

Quelques mots encore des suites qu'aurait un échec de cette entreprise. En premier lieu, Euratom ne serait plus pour nous le pilier, le foyer de la communauté technologique supranationale. Et celui qui a suivi les débats qui ont eu lieu pendant le colloque avec le Conseil de l'Europe organisé à l'automne dernier, sait que l'on admet désormais la nécessité, pour toute cette recherche scientifique et technologique coûteuse, d'un minimum de supranationalité si l'on veut par là donner à l'Europe une position compétitive et capable de réaliser un certain équilibre dans le monde.

Une autre conséquence, qui a déjà été soulignée, est que la liquidation d'Euratom, qu'entraînerait un programme communautaire aussi réduit, provoquerait un licenciement massif de personnel. Or celui-ci serait tellement démoralisant, non seulement pour les intéressés, mais encore pour le personnel des autres Communautés et pour l'opinion publique que nous ne pouvons sous-estimer cet aspect de la question. Cela n'affecterait pas seulement Euratom.

Enfin, la disparition d'Euratom conduirait à un affaiblissement fatal de la position de la Commission.

Oele

Une Commission qui ne parvient pas à sauver la substance d'une des Communautés ne peut, en stricte logique, être présumée capable d'empêcher que ne soient démantelées aussi les autres Communautés.

C'est pourquoi, dans cette affaire, la responsabilité de la Commission nous semble particulièrement lourde. Elle a dû reprendre un héritage qui n'était guère séduisant. Elle se rend probablement compte, à présent, de la tâche qui l'attend et de la difficulté des problèmes que lui pose cet héritage. J'espère qu'elle comprend également que sa responsabilité politique va se trouver particulièrement engagée. Seule elle est l'institution qui, en tant qu'organe collégial chargé d'une mission exclusivement européenne et à responsabilité politique bien délimitée, puisse susciter le miracle — qui, en fait, n'en est pas un, mais devrait résulter de sa propre, et, j'espère, ferme attitude — grâce auquel Euratom pourra survivre.

Monsieur le Président, j'en arrive à la fin de mon intervention. Nous sommes d'accord sur la résolution telle que nous l'avons d'ailleurs amendée, M. Schuijt et moi, au nom du groupe libéral. Personnellement, je la trouve un peu longue; j'aurais préféré, en l'occurrence, une résolution plus brève et, partant, plus nette. Pour nous, ce dont il s'agit essentiellement, c'est de maintenir Euratom comme foyer de cristallisation de la recherche scientifique et technologique supranationale, c'est d'empêcher un licenciement du personnel auquel nous assisterions impassibles, c'est d'obtenir que la Commission assume ses responsabilités.

Monsieur le Président, l'enjeu est plus que l'existence d'une organisation supranationale de recherche. C'est plus aussi — si important que soit cet aspect de la question — que la situation des hommes, qui entre autres sur l'initiative de ceux qui nous ont précédés à cette Assemblée, ont fait choix d'une carrière européenne. Ce qui est en cause, c'est le crédit des institutions européennes, c'est la supranationalité en Europe. C'est pourquoi je souhaite avant tout que la Commission accepte de prendre ses responsabilités dans cette affaire.

M. le Président. — La parole est à M. Armengaud, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Armengaud. — Monsieur le Président, mes chers collègues, ne vous inquiétez pas, je n'essayerais pas de passionner le débat, mais de le ramener à ses justes proportions, en dépit des difficultés devant lesquelles nous nous trouvons.

Je ferai d'abord une observation liminaire.

Le groupe des libéraux et apparentés ne peut que manifester sa satisfaction de voir reprendre les travaux en commun en matière de technologie dans le groupe que présidait M. Maréchal. Mais sa satis-

faction à cet égard est mitigée. En effet, sur le plan fort vaste mais relativement circonscrit du point de vue technique, de la science atomique, nous nous trouvons devant un moment difficile à passer.

Sans doute, est-ce en partie la conséquence d'activités divergentes, de caractère strictement national, partout chez les Six — et j'insiste sur le mot « partout » — menées parallèlement avec des moyens et des connaissances très différentes selon les pays. Mais c'est aussi la conséquence de l'absence de véritable programme commun coordonné entre la Commission de l'Euratom et les pays membres, et enfin la conséquence d'un manque d'autorité, même moral, de l'Euratom.

Ce faisant, chacun a tourné le dos au principe qui avait été à la base de l'Euratom, ce qui a eu pour effet, faute d'une politique communautaire effective, faute de moyens suffisants chez chacun, de stériliser la coopération entre les partenaires, même dans le cadre de l'Euratom, et de mettre en péril les travaux de cette Communauté.

Mais il ne sert de rien de récriminer. Il faut partir de la situation actuelle: c'est l'avenir qui nous intéresse. Nous sommes devant une situation préoccupante, tant pour le rôle même d'Euratom que pour son personnel. Un programme pluriannuel doit être élaboré et mis en œuvre et nous n'avons malheureusement connaissance pour le moment que d'une reconduction, même en version améliorée, d'une partie du programme quinquennal précédent. Ce n'est pas satisfaisant!

Nos divers pays membres, chacun de leur côté, ont poussé leurs travaux en matière atomique. Pour des raisons diverses, les voies dans lesquelles ils se sont engagés ne tiennent pas sérieusement compte de celle dans lesquelles leurs partenaires se sont engagés de leur côté. De même, les moyens mis en œuvre par chacun sont d'une ampleur toute différente. Aussi avons-nous accru le déphasage entre nos six pays, même si des efforts coûteux ont été tentés par certains pour travailler dans la même direction que les autres. La sagesse eût pourtant voulu que, compte tenu des options politiques de certains, on fit un bilan des réussites et des échecs de chacun d'abord, qu'on dressât ensuite un plan d'action concerté sous le couvert d'Euratom qui tînt compte des résultats et des travaux de tous en évitant à tout prix des duplications coûteuses et inefficaces. De la sorte, connaissant, voire inflexible les propositions nationales ou les programmes nationaux, l'Euratom pourrait, pour le compte commun et pour le bien commun, valoriser les programmes nationaux en les transcendant dans le but de concentrer les efforts communautaires sur les objectifs précis établis en commun et utiles à tous.

Je voudrais ici passer en revue quelques-uns de ces travaux. C'est le cas par exemple des réacteurs

Armengaud

rapides que nos six pays ne mettront jamais au point sans une intense coopération européenne, sans une collaboration active entre Euratom et les industriels les plus compétents des Six, sans l'action concertée des centres de recherche d'Euratom et ceux de nos laboratoires nationaux.

C'est le cas aussi des réacteurs à eau lourde, du programme Orgel. Voilà des recherches qu'il faut mener à leur terme grâce à une coopération financière communautaire et non sous le signe de financements nationaux qu'aucun de nous n'acceptera de porter seul tellement ils sont lourds. Ispra, à titre d'exemple, ne pourra que bénéficier d'une telle action concertée. J'en dirai autant pour le réacteur Essor, des réacteurs à haute température tel le projet Dragon, des études sur le plutonium et ses composés, des mesures et étalons nucléaires, de la fusion contrôlée dont le programme a été défini il y a quelques mois par le groupe ad hoc du comité consultatif de recherche nucléaire et de l'action d'Euratom en matière d'enseignement et de diffusion des connaissances.

Je voudrais ici, mes chers collègues, ouvrir une parenthèse. Dans quelle mesure l'Euratom est-il au courant de la réponse qui a été faite par M. le ministre français de la recherche scientifique à M. René Pleven, il y a quelques jours à l'Assemblée nationale ? M. Robert Galley disait en effet ce qui suit : « Quels avantages pourrions-nous avoir à travailler en commun ? Ceux-ci pourraient être considérables, mais comme dans un mariage il convient d'être deux. L'industrie de notre pays qui a tenté d'établir des rapports avec des firmes allemandes, italiennes ou hollandaises s'est trouvée bien souvent en présence de partenaires qui n'ont pas à l'égard des techniques étrangères les mêmes réactions que nous. Mon prédécesseur M. Maurice Schuman avait proposé au Conseil des ministres de l'Euratom de mettre en commun les recherches sur les surgénérateurs pour préparer, avec l'industrie allemande, une grande centrale de 1 000 MWe qui pourrait faire suite aux réacteurs Phenix. L'Allemagne, pour préserver ses industries dans ce secteur d'avenir, n'a pas accepté notre proposition et a cru bon de faire un groupement d'intérêts avec les industries belges et hollandaises. » Je n'insiste pas sur ce point si ce n'est pour dire qu'en la circonstance, il est parfois très difficile, du fait des réactions nationalistes, d'arriver à une coopération même européenne.

(Vifs applaudissements sur les bancs de l'U.D.E.)

M. Triboulet. — Et ils donnent des leçons !

M. Westerterp. — Et si l'on mettait Euratom en état de fonctionner ?

M. Armengaud. — ... Je pose aussi la question des programmes complémentaires qui devront être ar-

ticulés entre eux et le programme commun d'Euratom. Sans doute, ces programmes sont du ressort des divers États membres et seront susceptibles d'assurer aux centres européens de recherche un niveau d'activité plus élevé. Mais, ici encore, rien ne peut se faire d'utile sans coordination. Cela suppose un sens aigu de la programmation scientifique et industrielle, voire même financière, chez l'Euratom et chez les Six. Cela signifie aussi chez Euratom une volonté enfin manifestée et perceptible de faire vraiment son métier. Dans une science aussi complexe, aussi coûteuse, aussi dévoreuse de cerveaux de haute qualité, les pays d'Europe, les Six, la Grande-Bretagne, voire la Suède, ne peuvent tout entreprendre. Le coût du développement d'une nouvelle filière coûte plus d'un milliard de nouveaux francs. Aucun de nous ne peut se payer le luxe de faire de telles opérations sans le concours des autres et sans avoir réfléchi en commun après de longues études à la solution la plus raisonnable et la moins lourde.

Les pays d'Europe doivent réunir tous leurs efforts. Ils doivent utiliser au mieux les hommes et les moyens d'Euratom. Ils doivent agir comme des États membres d'une Communauté et non pas, comme tel ou tel d'entre eux, loucher vers la France ou vers la Grande-Bretagne comme c'est le cas en matière d'uranium enrichi. Chacun devra épauler l'autre pour arriver à une source d'approvisionnement commune de haute rentabilité et compétitive à l'échelle mondiale. On peut s'inquiéter, à cet égard, d'après ce que dit Le Figaro de ce matin, qu'un accord soit intervenu entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, pour développer un nouveau procédé de séparation isotopique alors que le rôle de chacun serait, en la circonstance, sous le couvert d'Euratom, de mettre en commun les moyens des Six. Au prix d'un tel effort, qui rompt avec les individualismes, mortels en la circonstance, et aussi avec la faiblesse de l'action d'Euratom, ce dernier a une chance avec ses partenaires de mettre un terme à une double inquiétude : d'abord celle née de l'échec de l'institution elle-même, faute de foi, faute d'acceptation des disciplines que cette foi commande ; ensuite l'inquiétude des chercheurs, péniblement recrutés, difficilement formés par l'Euratom, dispersés dans des centres de recherche supplémentaires et parfois concurrents et que nous risquons de voir subir l'attraction de pays étrangers, plus riches et plus avancés que nous du point de vue technique où ils apporteront leur savoir ; ce sont des intérêts légitimes sans doute mais qui ne sont pas les nôtres.

C'est en effet du succès des programmes d'Euratom et des programmes complémentaires, établis en commun, que dépendra l'avenir du personnel qualifié de l'Euratom et des centres de recherche. Aussi, pour conclure, le groupe libéral vous demande de voter la résolution à laquelle il a suggéré, avec d'autres groupes politiques, d'apporter des amen-

Armengaud

dements. Ces amendements préciseront notre volonté de coordination entre États, de programmation communautaire, et notre volonté de voir proposer un budget transitoire permettant la poursuite d'un programme commun le plus large possible avant d'aller ensemble vers de nouveaux programmes communs pluriannuels le moment venu.

M. le Président. — La parole est maintenant à M. de la Malène, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

M. de la Malène. — Monsieur le Président, mes chers collègues, au moment où l'Euratom a vu le jour, de grands espoirs avaient été mis dans cette institution. On pensait, parce qu'il s'agissait d'un domaine nouveau, d'un domaine de pointe où l'on commençait à peine à avancer, où les industries démarraient, que, pour toutes ces raisons, la tâche de travail en commun, de recherche en commun, de réalisation en commun serait plus facile que dans les domaines anciens et traditionnels.

L'expérience semble montrer que cette idée était erronée, et qu'en réalité, il est probablement plus facile de faire travailler six pays ensemble dans des domaines traditionnels que de faire travailler six pays ensemble dans des domaines de pointe qui commandent l'avenir de chacun.

En effet, si nous faisons le constat de ce qui fut fait dans les différents domaines, que ce soit la recherche, la politique industrielle, ou encore l'approvisionnement, nous sommes bien obligés de constater, sans faire un long historique, que le résultat est mince, pour ne pas dire négatif.

Dans le domaine de la recherche, on a dépensé plus de 700 millions d'unités de compte et l'on n'a pas dégagé une filière européenne. La technique européenne est surclassée par la technique américaine, quant à la recherche d'avenir, l'essentiel est fait malheureusement par des programmes nationaux.

La raison, nous la connaissons : c'est ce système du programme commun où chacun, pour apporter sa voix, veut retrouver, sur le plan national, la contrepartie ; c'est le problème des justes retours dans le domaine du contrat ; c'est le maintien des centres nationaux, devenus théoriquement communautaires, mais en fait restés nationaux, si bien qu'on a une addition de programmes nationaux, mais on n'a pas et on n'a jamais eu un objectif de recherche communautaire.

Dans le domaine industriel, les résultats sont aussi très minces et pourtant la politique industrielle est la condition même du succès de l'Euratom. Les raisons, nous les connaissons. D'abord les structures industrielles étaient très différentes selon les pays ; ensuite l'accord Euratom-U.S.A. a orienté la recherche dans la direction des réalisations améri-

caines au détriment de la mise sur pied d'une filière européenne. Enfin, les participations de l'Euratom se sont faites dans des réacteurs de puissance, un en Italie, trois en Allemagne, trois en Belgique et aux Pays-Bas, un autre franco-belge, en faisant travailler uniquement les industriels nationaux, ce qui n'était certainement pas la meilleure façon de réaliser une politique industrielle commune. De ce fait, l'industrie européenne est inadaptée, les concentrations se font sur le plan national — je pense A.E.G. - Siemens — et, naturellement, la recherche ne suit pas.

Sur le troisième point, l'approvisionnement, l'Euratom a un système contraignant sur le plan administratif mais caduc depuis 1965. Ce n'est pourtant pas le plus grave. Le plus grave, c'est qu'il n'y a pas eu la définition d'une politique commune d'approvisionnement. Il faut bien le dire, en la matière, les Sages qui s'y étaient attachés ont abouti à un résultat que l'on peut maintenant regarder avec un certain scepticisme.

Voilà un bilan inquiétant. Depuis plusieurs années déjà beaucoup le disent. Dès le renouvellement du programme de recherche, beaucoup ont signalé qu'il était temps de changer, si l'on voulait essayer d'arriver à un résultat communautaire.

Nous avons eu un espoir en décembre 1967. A cette date, l'on s'était mis d'accord pour essayer d'obtenir de meilleurs résultats des établissements du Centre commun ; on s'était mis d'accord sur un programme commun épaulé par des programmes complémentaires. On a travaillé dans le courant de 68 et nous constatons ces derniers jours qu'en réalité, on n'est arrivé à rien, mais qu'on a dépensé encore en 1968 des sommes considérables. Une fois de plus, les responsables se réunissent et cherchent une nouvelle procédure par le biais de hauts fonctionnaires pour essayer de désempoiser la machine.

Il ne suffit pas de dire qu'il faut sauver à tout prix l'Euratom, qu'il faut protéger à tout prix les centres de recherche ; ce n'est pas cela une politique, ce sont des mots. Ce qu'il faut, c'est essayer de définir en commun quelque chose de sérieux.

Et je voudrais faire deux remarques. La première c'est que les établissements de recherche communs ne doivent pas travailler comme une fin en eux-mêmes. Ils ne sont pas une septième puissance des six puissances qui composent la Communauté. Le Centre de recherche commun n'est pas un luxe supplémentaire. Le Centre de recherche commun doit travailler pour définir une politique européenne. De même, les établissements du Centre de recherche doivent, comme cela se fait en Amérique, comme cela se fait en Russie, s'orienter vers les notions de rentabilité industrielle et ne pas faire de la recherche pour le plaisir de la recherche, recherche baptisée horizontale.

de la Malène

Que faut-il faire dans ces conditions ?

Il faut à la fois rebâtir un programme de recherche efficace et d'intérêt commun et essayer de mettre sur pied une politique d'approvisionnement.

En décembre 1967, une bonne direction semblait prise en ce qui concerne un programme de recherche. On devait mettre sur pied deux types de programme, un programme commun sur lequel on espérait que les États pourraient se mettre d'accord et, afin de faire travailler les établissements du Centre de recherche, des programmes complémentaires auxquels participeraient seuls les États intéressés. En même temps le Centre de recherche commun devait être rationalisé pour être utilisé au mieux. Malheureusement depuis lors, comme je l'ai dit tout à l'heure, peu de progrès ont été faits, que ce soit dans le domaine de la politique industrielle, dans le domaine des objectifs de recherche, ou encore dans celui de la procédure.

Dans le domaine de la politique industrielle, aucun accord de spécialisation n'a été conclu. Rien n'a été fait dans le domaine du marché des composants et les programmes de recherche s'en ressentent. Il ne sert à rien de rechercher, si on n'est pas d'accord après pour utiliser en commun la recherche. Dans ce cas, on tourne à vide. Le deuxième programme de recherche était orienté vers les réacteurs rapides, l'eau lourde, les hautes températures et rien n'a été fait pour utiliser dans le domaine de la politique industrielle tout le travail du deuxième programme de recherche. Au contraire, on voit l'Allemagne et le Benelux essayer de chercher à créer en commun quelque chose dans la même direction que Phénix. Quant à l'Italie, elle reste, pour ce qui est de la politique industrielle, tout à fait sur la réserve. Sur les objectifs de recherche, on s'est mis d'accord sur ce que l'on appelle le « mini-programme », — c'était déjà quelque chose — c'est-à-dire sur la fusion, la radio-protection, la poursuite du projet Dragon, sur les constantes nucléaires. Mais tout ce mini-programme a été bloqué, parce qu'un État, les Pays-Bas, a déclaré qu'il lui fallait un programme commun global. C'était du tout ou rien...

M. Posthumus. — Vous êtes bien informé !

M. de la Malène. — ... Il semble qu'on veuille recommencer ce que l'on avait connu, à savoir que l'on dise : je vous donne ma voix, c'est une affaire entendue, mais à condition que vous me donniez en échange ce qui m'est nécessaire. Aussi, ce programme commun, ce mini-programme, pour ces raisons de procédure, n'a toujours pas pu voir le jour. Ce qui aurait dû faire l'essentiel de l'objectif de recherche, c'est-à-dire les surgénérateurs, les hautes températures, l'eau lourde, impossible de se mettre d'accord. Les Français proposent qu'à Ispra on continue à étudier l'eau lourde, mais les Belges disent

qu'ils n'en veulent pas. Les Français proposent qu'à Ispra on étudie les surgénérateurs, mais les Allemands et les Italiens disent qu'ils ne sont pas intéressés. Qu'on ne vienne pas dire que c'est la France et le gouvernement français qui font obstruction alors qu'ils proposent Orgel, qu'ils proposent les surgénérateurs, et que les Belges, les Italiens et les Allemands s'y opposent, si bien que, dans ce domaine, des objectifs de recherche, on n'en est même pas au mini-programme ! Pas de mini-programme, la Hollande n'en veut pas ; pas d'Orgel, les Belges n'en veulent pas ; pas de surgénérateurs, les Allemands et les Italiens n'en veulent pas !...

M. Habib-Deloncle. — C'est ça, l'esprit communautaire !

M. de la Malène. — ... Dans le domaine de la politique d'approvisionnement, il n'y a guère eu de progrès non plus. Pourtant les problèmes de l'uranium naturel, de l'uranium enrichi et du plutonium, sont posés maintenant et il faudra bien les résoudre. Comme disait tout-à-l'heure mon collègue Armengaud, nous sommes quand même un peu étonnés de voir trois pays se mettre d'accord pour rechercher une méthode d'enrichissement en dehors du cadre d'Euratom où pourtant un groupe de travail avait été créé à cet effet. On constate tout d'un coup que trois pays, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne se mettent d'accord pour étudier ensemble le problème de l'ultra-centrifugation.

Voilà la situation et elle n'est pas favorable. Il ne suffit pas, pour y faire face — et je crois que ce serait la plus mauvaise solution — de dire il faut à tout prix conserver sans voir pourquoi il faut conserver. Ce qui est essentiel c'est de se mettre d'accord sur ce que l'on veut faire. Ce n'est pas la peine de critiquer et de dire, nous voulons à tout prix conserver le Centre ou il faut à tout prix conserver la construction. C'est la plus mauvaise façon de conserver la construction que de se contenter de paroles verbales de ce genre. Il faut se mettre d'accord sur des programmes réels. Alors, on aura le droit de dire qu'on est partisan d'une recherche nucléaire européenne. Ce n'est pas être partisan de cette recherche que de dire qu'il faut prolonger la vie de l'institution à n'importe quel prix sans rien y changer ; qu'il faut continuer à tout conserver ; qu'il faut de nouveau entrer dans une période transitoire. En réalité c'est la meilleure façon de liquider l'Euratom. Continuer comme on l'a fait jusqu'à présent, de période transitoire en période transitoire, continuer à se mettre d'accord sur des programmes nationaux, ce n'est pas conserver l'Euratom, c'est le liquider.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'U.D.E. et du groupe des libéraux et apparentés)

de la Malène

Il serait quand même curieux qu'à notre époque où, en effet, tout le monde est conscient qu'un des domaines fondamentaux du progrès des nations et de l'Europe est la recherche technologique, qu'à cette époque où cette prise de conscience devient générale, nos six États restent dans l'incapacité de se mettre d'accord alors que le cadre leur est déjà fourni. Il ne suffit pas de dire, il faut maintenir le cadre, cela ne sert de rien ! Cela ne sert de rien de critiquer les uns et les autres et de faire des procès d'intention, Monsieur Oele, et de dire en particulier, je ne sais quoi, sur les Américains. Il ne s'agit pas de pénétration de la connaissance des Américains ; tout le monde est d'accord sur la pénétration de la connaissance des Américains, il s'agit de la domination de l'industrie de recherche et de l'industrie européenne dans le domaine nucléaire...

M. Oele. — Avec une politique industrielle européenne on peut très bien éviter ce danger.

M. de la Malène. — ... On peut peut-être l'éviter, mais jusqu'ici, nous ne le constatons pas. Depuis dix ans, vous nous dites : « l'Euratom va bien », mais aujourd'hui cette politique industrielle, malheureusement nous ne la voyons pas. Nous le regrettons et nous le regrettons profondément. Ni politique industrielle, ni politique de recherche, voilà où nous en sommes. Ce n'est pas en critiquant les uns et les autres, ce n'est pas en prononçant des paroles verbales, qu'on sauvera l'institution. L'institution sera sauvée en se mettant d'accord sur quelque chose de précis, en acceptant, quand quelqu'un propose une filière, qu'elle soit l'eau lourde, qu'elle soit le surgénérateur ou qu'elle soit toute autre filière de pointe. Si l'on est d'accord sur rien, ou si l'on est uniquement d'accord sur les recherches qui intéressent chacun, la biologie en Hollande, ou telle autre recherche en Italie, ou telle autre encore en France, alors, croyez-moi, on n'arrivera à rien ! Ce n'est pas — et ce sera ma conclusion — en essayant de dire, conservons tout, mais ne proposons rien à mettre dedans que l'on concevra quelque chose ; on n'aura rien mais on verra où est la responsabilité.

PRÉSIDENCE DE M. WOHLFART*Vice-président*

M. le Président. — La parole est à M. Hellwig, vice-président de la Commission des Communautés européennes.

Par un consentement mutuel, votre temps de parole, Monsieur Hellwig, a été fixé à 30 minutes.

Vous avez la parole.

M. Hellwig, vice-président de la Commission des Communautés européennes. — (A) Monsieur le Président, vous comprendrez que dans la situation actuelle, il n'est pas facile, pour la Commission, de prendre la parole alors que, simultanément, les diverses possibilités d'un nouveau programme sont discutées au sein du groupe de fonctionnaires chargé par le Conseil de rechercher une solution avec nous, alors que certaines craintes pourraient se révéler sans objet, que certains espoirs pourraient être déçus. Le fait qu'une semblable négociation soit en cours, me met dans une situation qui m'oblige à une certaine réserve. J'estime néanmoins pouvoir, au nom de la Commission, apporter à la discussion quelques remarques répondant à la nature du problème dans son ensemble.

La Commission tient tout d'abord à remercier le Parlement d'attacher à la question du programme de recherches d'Euratom l'importance politique que nous lui accordons nous-mêmes. Il ne s'agit pas de l'accord sur l'une ou l'autre orientation technique de notre programme de recherches ; il ne s'agit pas de savoir si la préférence doit être donnée au projet X plutôt qu'au projet Y. Non, il s'agit d'un problème politique : nos États membres, la Communauté, sont-ils encore en mesure de mettre au point un programme de travail commun ? Et ce qui se passe aujourd'hui à Euratom peut se répéter demain dans d'autres domaines de la politique communautaire. Aussi sommes-nous reconnaissants au Parlement d'examiner comme il le fait l'aspect politique de tout ce problème.

Au cours de la discussion, une contribution remarquable a déjà été fournie qui ramène les choses à leurs justes proportions. Je me contenterai de souligner ces observations de M. Oele et j'y ajouterai simplement la suivante : le budget total du centre commun de recherche nucléaire, dont il s'agit surtout aujourd'hui, équivaut à 2 % des contributions que les pays membres ont versées aux Communautés au cours de l'exercice écoulé 1967-1968. Deux pour-cent, Messieurs, c'est-à-dire que le montant de la contribution pour ce budget se situe dans la marge d'erreur tolérée en matière d'estimations statistiques des dépenses consacrées au Fonds agricole commun.

Je vous donnerai encore un autre exemple : dans l'année en cours, le montant des dépenses destinées à soutenir le marché commun du lait se situera à environ un milliard d'unités de compte. Je vous prie de comparer ce montant avec les 40 millions pour le budget du centre commun de recherche nucléaire.

Afin d'éviter que l'on me reproche de ne mentionner ici que le seul budget commun de notre centre de recherche, j'aimerais toutefois étendre la comparaison aux dépenses de la recherche nucléaire dans l'ensemble de nos pays. En 1967, le montant total des dépenses consacrées à la recherche nucléaire dans l'ensemble de nos pays, y compris celles qui s'effectuent par l'intermédiaire d'Euratom, s'élèvent à 750

Hellwig

millions d'unités de compte environ. En d'autres termes : le montant des dépenses afférentes au soutien du marché commun du lait est de loin supérieur aux dépenses que nos pays et la Communauté consacrent à la recherche et au développement nucléaires.

Oui, il faut en ce domaine ramener les choses à une juste proportion et je crains fort, je le souligne, que l'on veuille manifestement charger la Communauté de la liquidation onéreuse des erreurs commises dans le passé, alors que les projets prometteurs seraient réalisés à l'avenir sur le plan national. Tel est le grand danger d'ordre politique que nous courons, et je me dois ici de souligner ce qu'a dit M. de la Malène au début de son intervention, c'est-à-dire qu'il était vraisemblablement plus difficile d'aborder en commun l'avenir que de régler sur une base commune les domaines traditionnels. J'estime, et je crois que nous sommes tous unanimes sur ce point, qu'il s'agit là d'une tendance extrêmement dangereuse pour l'avenir des Communautés.

Venons-en, Messieurs, à la crise d'Euratom ! Il n'y a aucune honte à avouer — je le dis publiquement — que la recherche nucléaire, dans chacun de nos pays comme à l'extérieur de notre Communauté, se trouve dans une phase critique et que les problèmes que la Communauté doit affronter à l'heure actuelle sont ceux-là mêmes que connaît par exemple la Grande-Bretagne.

Cependant, il importe de distinguer dans une situation de crise, qui rend nécessaires des orientations et des décisions nouvelles, ce qui en même temps est sous-jacent dans notre Communauté, à savoir une tendance plus ou moins marquée de réduire à cette occasion le rôle et le poids de la Communauté en tant que telle. Lorsqu'on évoque la crise de la Communauté et que l'on parle d'Euratom, il faut considérer chacun de ces deux aspects du problème. Je ne voudrais pas vous faire perdre votre temps par des déclarations vides de sens sur les problèmes qui se posent en Grande-Bretagne, à la commission américaine de l'énergie atomique, dans la recherche nucléaire dans nos pays et au Japon. Toutefois des tendances concordantes se dégagent :

1. Dans tous les cas, la recherche a été établie sur des bases trop larges, et dans tous les cas elle a commencé par suivre un nombre trop élevé d'orientations possibles. Pour passer à la phase de la réalisation industrielle, il sera désormais nécessaire de procéder à une concentration, celle-ci portant sur le projet ayant le plus de chance de réussite ; cela signifie qu'il faudra, dans d'autres domaines, renoncer à certains projets qui nous tenaient à cœur.

2. Il y a lieu de constater aussi que dans le domaine de l'énergie nucléaire — et dans celui de la recherche qu'elle entraîne nécessairement, y compris les grands projets d'avenir portant sur les réacteurs avancés et les surrégénérateurs — les dimensions globales de

cette recherche sont trop vastes et qu'une partie de l'équipement de recherche devrait être utilisée pour d'autres tâches.

La commission américaine de l'énergie atomique, qui connaît également des amputations budgétaires, s'intéresse surtout aux applications de la technique nucléaire en dehors de la production d'électricité proprement dite. En Grande-Bretagne, on étudie les mêmes projets de recherche para-nucléaire, voire non nucléaire, afin de préserver l'emploi des 32 000 membres de la commission britannique de l'énergie atomique. Le même problème se pose à nos pays membres. Nous sommes très bien informés de la manière dont on discute, en France également, du problème des dimensions et de l'orientation de la commission de l'énergie atomique ; nous avons le même problème dans la Communauté.

Notre rapport général a mis ce problème en évidence ; toutefois, nulle part dans l'évolution que nous pouvons observer à l'heure actuelle, on n'ose mettre de manière aussi brutale un terme aux emplois actuels, que d'aucuns, dans notre Communauté, semblent l'exiger pour nos collaborateurs.

C'est précisément en Grande-Bretagne, où l'on a tout d'abord envisagé un changement radical d'orientation, qu'on s'est rallié à l'idée qu'il faudrait plusieurs années pour réaliser la réorganisation rationnelle de la recherche au sein de la Commission de l'Énergie nucléaire, et pour lui imprimer une orientation nouvelle. Je crois que cela vaut aussi pour nous : si l'on est disposé à dégager ici une orientation nouvelle, il faudra aussi nous accorder un délai raisonnable, nécessaire pour éviter des réactions émotionnelles, notamment d'ordre psychologique.

La Commission est entièrement disposée à présenter ses propositions sur cette base ; j'ajouterai, et je tiens à rétablir les faits, que la faute de la situation actuelle n'incombe pas à la Commission.

Dès février 1967, notre prédécesseur, l'ancienne Commission d'Euratom, a ouvert la discussion sur la nouvelle orientation à donner à la recherche nucléaire et a transmis ensuite au Conseil un document de base destiné à engager le dialogue. Le Conseil s'est abstenu de l'examiner. Le 6 juillet 1967, la nouvelle Commission est entrée en fonction sans disposer des travaux préparatoires utiles en vue de l'orientation nouvelle du futur programme de recherche nucléaire. Consciente de ses responsabilités pour le maintien de ce qui avait été créé, la Commission a alors présenté un programme intérimaire pour 1968. Il y a un an, le Parlement a bien voulu approuver ce schéma. En novembre 1967, la Commission a soumis au Conseil un premier document qui devait permettre l'élaboration du nouveau programme communautaire. Elle a proposé de créer, au sein du Comité consultatif pour les problèmes de la technique nucléaire, des groupes de travail avec les représentants

Hellwig

gouvernementaux ainsi que les experts scientifiques et industriels, groupes de travail qui seraient chargés de mettre au point, pour chacun des domaines du nouveau programme, la confrontation des programmes nationaux et, partant, une définition du programme communautaire. Le Conseil ne nous a pas suivi et a en tout état de cause ajourné la consultation du Comité susnommé.

En mars, la Commission a alors présenté son document concernant les nouvelles orientations du nouveau programme communautaire. Si le Conseil n'a pas été en mesure de faire connaître avant octobre dernier le résultat de ses délibérations, il ne faut pas en imputer la faute à la Commission. Pour les raisons que vous connaissez tous, il a dû ajourner ses sessions à plusieurs reprises, de sorte que la Commission s'est trouvée contrainte, une fois de plus, pour assumer ses responsabilités à l'égard du personnel et pour respecter les termes du traité, de présenter avant le 30 septembre le projet de programme et le projet de budget. Je crois que l'on ne peut pas en faire le reproche à la Commission si le dialogue au sein du Conseil, dialogue que nous nous sommes si souvent efforcés d'instaurer, n'a pas pu s'engager, ou si les délibérations n'ont pas donné de résultat.

La Commission a fait une dernière tentative, en présentant en septembre dernier un document de base sur l'orientation globale, le fameux document n° 800. Nous avons constaté que tout n'était pas parfait, qu'il y avait eu des erreurs. Nous sommes disposés à en tirer les conséquences pour l'avenir, mais nous voudrions tout au moins avoir une réponse. Jusqu'à l'heure actuelle, ce rapport général si important n'a pas été discuté au Conseil, les délibérations, au contraire, se sont en partie limitées, en raison de la brièveté du délai disponible, aux questions concrètes, à savoir au programme 1969 et au budget.

Ce n'est donc vraiment pas la Commission qui a esquivé le dialogue ; elle s'est au contraire employée avec tous les moyens dont elle disposait à l'engager. Nous espérons qu'une réponse nous sera enfin apportée, contrairement à ce qui a malheureusement été le cas jusqu'à présent.

Permettez-moi de faire maintenant quelques observations sur la situation telle qu'elle se présente réellement : face à la position adoptée par le Conseil de ministres le 28 novembre, le grand souci de la Commission a été de voir prendre une décision qui porterait sur un programme ne méritant plus le qualificatif de programme communautaire. Dans six domaines seulement l'unanimité s'était faite pour la poursuite ou l'exécution de l'activité communautaire. Cela signifiait la renonciation à tout programme pour Ispra, pour Petten — les deux établissements du centre commun de recherche nucléaire — la réduction du programme pour Karlsruhe et un programme suffisant pour Geel, le centre que nous entretenons en Belgique.

Quelles auraient été les conséquences ? Dix pour-cent seulement du personnel du centre commun de recherche aurait trouvé place dans ce programme commun, ce « mini-programme ». Je n'insisterai plus sur le fait qu'une pareille solution et une pareille décision n'étaient pas acceptables pour la Commission. De toute manière, une pareille décision n'aurait pas répondu à la promesse que le Conseil lui-même avait faite le 8 décembre 67 et selon laquelle le programme commun devait prévoir en premier lieu l'exploitation optimale du centre commun de recherche nucléaire.

Lors des délibérations qui ont eu lieu à l'échelon des experts, on s'était considérablement éloigné de cette décision du Conseil. Aussi la Commission a-t-elle estimé devoir, lors de la séance du Conseil, demander un délai susceptible de permettre une nouvelle délibération sous cet aspect politique.

Le délai a été accordé, mais force m'est toutefois de dire que dans les trois semaines disponibles avant la séance du Conseil du 20 décembre, il ne sera pas possible d'arriver à un accord général sur toutes les actions nécessaires, mais que l'on pourra parvenir à un accord sur l'orientation qu'il faudra ensuite, au cours d'une nouvelle période de plusieurs mois, mettre sur papier et rédiger sous forme d'une véritable décision.

Cela signifie qu'il faudra un certain temps pour réaliser et pour harmoniser également les revendications qui nous sont proposées comme mesures complémentaires. Des programmes complémentaires viendraient s'ajouter au programme commun. La Commission ne s'est pas prononcée contre l'idée de programmes complémentaires. Elle n'a fait qu'établir des critères et poser des conditions. Compte tenu des intérêts de la politique communautaire, les programmes complémentaires ne sont justifiés que pour autant qu'il existe un programme communautaire suffisant et que les actions complémentaires le sont effectivement. Il ne saurait être question d'un déplacement du centre de gravité qui aurait pour effet de mettre de telles actions complémentaires au centre des activités de la Commission et de renoncer dans une large mesure aux activités communautaires. Je ne puis pas ici indiquer en détail tous les critères que la Commission a établis à cet effet. Ils sont tous inspirés par l'idée suivante : plus les activités complémentaires sont nombreuses, plus le rôle coordinateur de la Commission et du centre commun de recherche nucléaire doit être renforcé. Cela vaut pour l'élaboration des programmes, pour leur réalisation, pour la répartition financière et aussi pour le système de diffusion des connaissances. La Commission attache le plus grand prix à ce que la procédure communautaire soit respectée dans le cadre de ces programmes complémentaires.

Les programmes complémentaires ne suscitent donc pas de réserves, du point de vue technique, car le traité les autorise dans les formes et les modalités les plus diverses ; au contraire, les réserves soule-

Hellwig

vées par les programmes complémentaires résultent du fait que l'on donne à ce terme, semble-t-il, une acception différente de celle que lui donne la Commission.

Si l'on intégrait les programmes complémentaires aux activités communautaires de la manière proposée par nous, nous ne serions pas amenés à formuler ces réserves. Nous craignons toutefois que l'on se réfugie dans des programmes complémentaires pour éviter l'indispensable discussion commune sur les programmes communautaires. Si les programmes complémentaires ne sont qu'un moyen d'échapper à un accord sur l'ensemble du programme conformément à l'article 7 du traité, nous devrions marquer nos réserves de la manière la plus formelle. C'est surtout la rédaction des programmes communautaires qui appelle nos réserves, si nous les considérons dans l'optique de certaines déclarations très récentes qui ont trouvé un écho, en partie ici même, en partie dans les amendements déposés.

Nous mettons en garde contre toute tentation d'utiliser les programmes complémentaires pour amener une mutation fondamentale de la Communauté supranationale d'Euratom. Si cette manière de voir, que j'espère fausse, se répandait dans les milieux intéressés, le problème que nous aurions à résoudre ne serait pas celui du rôle des programmes complémentaires par rapport au programme communautaire, le vrai problème serait, au contraire, celui de la coopération intergouvernementale par rapport aux compétences et procédures communautaires. Tel me semble être le problème politique que soulève la notion de programme complémentaire. Notez bien que la Commission ne veut aucunement entraver la poursuite pratique des travaux. Elle ne perdra toutefois pas de vue ces réserves d'ordre politique.

Même dans une vue optimiste des possibilités d'accord sur le programme communautaire et les programmes complémentaires, on ne peut oublier, en l'état actuel des négociations, le problème du plein emploi au centre commun de recherche nucléaire. Les informations dont je dispose actuellement sur le déroulement des négociations au sein du groupe de Bruxelles me font craindre qu'aucun programme n'est prévu pour l'établissement de Petten du centre commun de recherche nucléaire, et qu'à Ispra, sur la base des négociations actuelles, l'emploi ne sera assuré qu'à raison de 50 % environ.

Nous ne saurions nous satisfaire de cela. Certes, on nous dit que nous pouvons faire d'autres propositions, concernant les recherches non-nucléaires et para-nucléaires. Nous avons terminé dans une large mesure les travaux préparatoires à cet effet. La semaine prochaine, un aperçu des capacités disponibles en matière d'installations et d'effectifs sera soumis au Conseil. Mais, toute proposition relative à des programmes de recherche concrets dans ces domaines doit se traduire obligatoirement par la reprise

des travaux au sein du groupe Maréchal et de ses comités techniques ; en effet, nos propositions de programme dans ces domaines devront s'adapter aux conceptions d'ordre communautaire élaborées par le groupe technique au sein du groupe Maréchal. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que le Conseil ait malgré tout réussi à relancer les travaux du groupe Maréchal, et je ne voudrais pas manquer, à cette occasion, de remercier tous les membres de cette assemblée des efforts qu'en leur qualité de députés des parlements nationaux, ils ont fait pour déclencher le mouvement qui a abouti à ce résultat.

Ce n'est pas une sorte de fétichisme qui m'amène à la question suivante. On a dit que l'emploi au centre commun de recherche nucléaire ne saurait constituer l'orientation proprement dite des programmes. Certes non.

La Commission a présenté des propositions visant à accroître la mobilité des effectifs du centre commun de recherche nucléaire et de ses différents établissements. Elle a étudié la possibilité d'affecter le personnel à d'autres recherches. Cependant, la Commission doit attirer l'attention sur le fait que le statut du personnel prévoit une protection des agents des Communautés européennes. Si l'on veut ignorer ces droits pour une large part du personnel et si, du point de vue des experts, on décrète qu'on n'en a plus besoin, non seulement il en résultera une crise personnelle et sociale chez les agents en cause — à Ispra, elle affecterait 8 000 personnes, y compris leurs familles — mais aussi une crise de confiance pour l'ensemble de nos agents. Le statut de la fonction publique européenne est en fait une « norme juridique » qui oblige aussi les gouvernements de nos États membres et le Conseil à prendre conscience, en tant qu'employeurs, de leurs responsabilités à l'égard de leur personnel, et de ne pas simplement les ignorer.

(Applaudissements)

Les centres de recherche européens sont également dotés d'écoles européennes. Si les centres d'Ispra et de Petten cessent d'être des centres européens, l'existence ultérieure des écoles européennes à Varese et à Bergen sera remise en question. Cela déclencherait une réaction en chaîne de crises, si les responsabilités politiques, telles que nous les concevons, ne sont pas assumées dans ce domaine.

Monsieur le Président, je voudrais encore parler brièvement des reproches qui ont été adressés à Euratom. Cette institution se serait transformée en client de l'industrie américaine. Je me permettrai d'inviter les honorables parlementaires à étudier personnellement les publications américaines les plus récentes consacrées à cette question. A l'heure actuelle, on reconnaît du côté américain que s'il y a 10 ans, Euratom a utilisé des réacteurs modérés par eau légère de provenance américaine pour la première génération de centrales électriques, ces réacteurs ont été depuis lors à tel point développés grâce à l'organisa-

Hellwig

tion de la recherche européenne, que l'on peut parler actuellement d'un capital technologique européen acquis sur cette base. On reconnaît sans arrière-pensée que la Communauté européenne, grâce aux efforts qu'elle a entrepris en commun, occupe aujourd'hui la première place en matière de développement et de recherche dans le domaine des réacteurs à eau lourde et des réacteurs rapides. On ne saurait donc affirmer que l'Euratom se soit engagée d'une manière unilatérale. Permettez-moi, cependant, d'ajouter à cette occasion une brève information.

Il a été mentionné que les premiers réacteurs de puissance étaient de conception américaine et qu'une installation était de conception britannique. A l'époque, l'Euratom s'est employée à obtenir également la participation de la France à ce programme commun. La France a toutefois refusé d'intégrer l'un de ses projets de réacteurs graphite-gaz à ce programme de réalisations communes, au grand regret d'Euratom. Toutes les possibilités ont cependant été ménagées en vue d'une participation française à ce programme commun de réacteurs de puissance. En témoigne le fait que sur les 200 ingénieurs mis à la disposition de ce programme, par les entreprises et organisations de la Communauté, plus de la moitié sont français. Il n'est donc vraiment pas possible de fonder, sur le sort réservé il y a quelques années à ce programme de réacteurs de puissance, des reproches qui justifieraient aujourd'hui une réduction aussi radicale des activités d'Euratom dans le domaine de la recherche.

Monsieur le Président, permettez-moi, en guise de conclusion, de rappeler les débats à l'Assemblée nationale française qui ont précédé la fondation d'Euratom. Cas presque unique dans l'histoire de l'Assemblée, deux experts non parlementaires avaient été invités à participer à ce débat de l'été 1956.

M. François Perrin, à l'époque commissaire français à l'énergie atomique, a dit à cette occasion — je cite textuellement :

« Une collaboration européenne dans le domaine de l'énergie atomique serait nuisible du point de vue technique, si elle avait pour conséquence une diminution des efforts nationaux ; elle est au contraire de ce point de vue souhaitable et elle sera profitable, si elle stimule ces efforts, et y ajoute des réalisations supplémentaires. »

M. Louis Armand, membre de la Commission tripartite, qui a élaboré les lignes directrices d'Euratom et qui, par la suite, fut son premier président, s'est opposé à ce point de vue. Au début de son intervention, il a cité la maxime : « L'union fait la force », puis, évoquant l'optique qui serait plus tard celle de la jeunesse française jugeant la France en matière de recherche nucléaire, il a ajouté : « Il fallait nous préparer, nous, à la dimension de notre siècle, c'est-à-dire à l'association entre nos pays ».

Monsieur le Président, ces deux déclarations opposées, qui ont inauguré la discussion sur l'Euratom

au sein de l'Assemblée française, sont devenues le leitmotiv de l'histoire malheureuse d'Euratom qui a douloureusement ressenti les divergences d'opinion résultant des discussions françaises internes.

C'est pourquoi je propose de ne plus tenir compte de ces événements historiques pour nous faire aujourd'hui des reproches réciproques. Avec son document de base de septembre dernier, la nouvelle Commission des Communautés européennes a ouvert une nouvelle discussion et créé une nouvelle base de négociation. Les chefs de la délégation française ont, eux aussi, affirmé devant le Conseil qu'il s'agissait d'un début de bon augure. Dans ces conditions, commençons donc à discuter de la nouvelle orientation ! Évitions toutefois, dans l'intervalle, de donner à nos discussions un tour qui accentue nos divergences, et évitions aussi toutes actions émotionnelles qui feraient perdre à Euratom et à la Communauté européenne la confiance et le prestige dont elles bénéficient non seulement dans le monde scientifique et technique, mais aussi auprès de l'ensemble de l'opinion publique.

(*Applaudissements*)

PRÉSIDENTE DE M. DEHOUSSE*Vice-président*

M. le Président. — Je remercie M. le vice-président Hellwig.

La parole est à M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes.

M. Rey. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai convenu avec le président Poher que je prendrai très brièvement la parole après l'exposé que ferait notre collègue, M. le vice-président Hellwig, et je me tiendrai, je l'espère, à cette promesse.

Je prends la parole maintenant parce que malheureusement, tenu par des engagements à La Haye, je vais devoir quitter probablement entre midi et midi et quart cette Assemblée.

Si je suis venu ici, et si, après l'excellent exposé de mon ami Hellwig, je dis quelques mots, c'est pour souligner l'importance que notre Commission toute entière, et pas seulement le membre responsable de ce grand secteur, attache à ce débat du Parlement et aux problèmes qui nous sont actuellement posés.

Ces problèmes sont de trois natures : c'est en premier lieu tout l'effort que la Communauté de l'énergie atomique a poursuivi pendant dix années et qu'elle a poursuivi avec l'accord de tous nos gouvernements, car nos gouvernements ont approuvé les deux programmes pluriannuels sur la base desquels la Communauté a travaillé. C'est en second lieu, le sort de notre personnel, d'hommes qui ont engagé leur

Rey

carrière il y a dix ans à l'appel d'autorités européennes, qui ont quitté leurs activités nationales pour s'engager dans une entreprise dont on leur disait qu'elle avait un caractère définitif et permanent et qui s'interrogent aujourd'hui sur leur avenir. C'est en troisième lieu le problème posé par votre résolution, de savoir s'il est un instant concevable qu'à l'heure où toute notre Communauté proclame avec l'accord de nos six gouvernements que le moment est venu de commencer un véritable effort communautaire dans le domaine de la technologie, nous allons laisser s'affaiblir ou périlcliter le premier grand centre technologique que nous avons créé il y a dix ans. Voilà les trois problèmes.

Je pense que mon ami Hellwig vous a très bien expliqué comment le problème se pose à nous et ce qu'il y a à faire.

Il y a trois choses à faire dans l'immédiat : la première c'est de tirer les conséquences de cette confrontation des programmes que nous avons faite dans notre document que vous connaissez. Le problème en effet n'est pas du tout de savoir uniquement ce que font les États nationaux et ce que ferait l'organisme commun, le problème est d'abord de savoir si nos États membres, les uns et les autres, ne poursuivent pas des politiques incohérentes. Je dis bien « tous » et pas seulement certains d'entre eux. Ces politiques sans cohérence, sans coordination expliquent cette incroyable déperdition de force intellectuelle et ces doubles emplois financiers et industriels dont la Communauté toute entière donne actuellement le spectacle.

Nous avons dit cela à nos gouvernements. Il est indispensable maintenant d'en tirer les conséquences. Il est vrai que ces conséquences, notre Commission ne les a pas entièrement tirées, faute de temps. Ce que je vous dis là, nous l'avons dit dans les documents que le Parlement a sous les yeux. Nous avons dit également que notre travail tel qu'il est ne tire qu'en partie les conséquences de la situation parce qu'il faudrait un peu plus de temps pour pouvoir les tirer convenablement et pour pouvoir notamment étudier en commun les prolongements industriels qui résultent de la confrontation à laquelle nous nous sommes livrés. Le 15 septembre, quand nous avons délibéré sur ces problèmes, nous avons dû constater qu'il nous restait 15 jours pour présenter au Parlement le projet de programme pluriannuel et notre budget. En tête de notre programme nous avons inscrit, et vous vous en souvenez, que cette confrontation que nous avons entreprise devait être poursuivie, et que pour cela il nous fallait un peu de temps.

En troisième lieu, vous savez que la reconversion de notre centre de recherche vers des activités non nucléaires, problème ancien, a été bloquée pendant toute une année par les débats, dans notre Communauté, sur la technologie et le programme du

« groupe Maréchal ». Ces problèmes ont été débloqués il y a exactement 3 jours, et ce n'est pas en 3 jours que nous pouvions présenter des solutions raisonnables. Il faut un peu de temps.

Nous avons dit tout cela à nos ministres, le 28 novembre, et nous leur avons demandé un délai. Nous avons suggéré que le Conseil se mette d'accord sur un délai qui pourrait être d'un an, voire même de six mois. Ce serait probablement suffisant. Pendant ces six mois, nous devrions construire ensemble, le Conseil, les États membres et la Commission, un programme plus modernisé que celui que nous avons présenté et dont il faudrait ainsi tirer les conséquences.

Messieurs, nous avons été entendus par cinq délégations, nous n'avons pas été entendus par la sixième. Je me tourne vers M. Triboulet une première fois et le ferai une seconde fois dans ma conclusion. Je me tourne vers M. Triboulet et je lui dis : « Cher Monsieur Triboulet, si vous pouvez obtenir que de votre côté, du côté d'un gouvernement que vous connaissez mieux que les autres, on puisse aussi accepter le 20 décembre ce délai dont tout le monde a besoin et que cinq de nos gouvernements sont disposés à accepter pour construire avec nous, je pense que nous avons des chances honorables et sérieuses de tirer la Communauté d'Euratom de la crise dans laquelle elle se trouve. Je pense que refuser ce délai, serait une responsabilité lourde que, j'espère, aucun gouvernement ne prendra.

(Applaudissements sur les bancs du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste et du groupe des libéraux et apparentés)

Je termine. Je n'entre pas dans les discussions que j'ai entendues sur les programmes complémentaires car je pense que mon ami Hellwig a admirablement répondu à cet égard et je ne veux pas polémiquer.

Je voudrais maintenant demander à M. Triboulet quelque chose de précis. Je suis arrivé ici avec la conviction qu'on m'avait donnée hier à Bruxelles, que le Parlement était unanime sur la proposition de résolution ; qu'elle allait être acceptée par nos quatre groupes et qu'elle allait être votée à l'unanimité. Je me réjouissais en me disant que vraiment cette manifestation d'unanimité du Parlement européen ferait une forte impression un peu partout en Europe et peut-être au delà. Or, arrivé ici, je vois une série d'amendements. Je vais donc tout de suite dire à M. Triboulet ce que j'en pense : je lui demande de les retirer et je vais dire pourquoi...

M. Laudrin. — Et les amendements présentés par les autres groupes ?

M. Fanton. — Et ceux de M. Oele ? Il en présente une demi-douzaine !

M. Rey. — ... J'ai l'impression que les autres sont des amendements de rédaction, mais je serais très heureux s'ils étaient également tous retirés. Je crois en effet que la rédaction fondamentale qui a été présentée est en soi suffisante pour exprimer notre position à tous.

Si je me tourne vers M. Triboulet, c'est pour lui demander : croyez-vous que c'est en affaiblissant les pouvoirs et l'autorité de la Commission, en paralysant notre collègue M. Hellwig et ceux qui l'entourent, en nous paralysant tous, que vous allez construire une politique commune ?... Peut-être qu'un jour, nous pourrions avoir dans ce Parlement un débat de fond sur ce qu'on appelle la supranationalité et que moi j'appelle la politique communautaire et sur laquelle vraiment cela vaudrait la peine de s'expliquer.

Je fais quelques rapides remarques. Croyez-vous vraiment qu'une Communauté religieuse pourrait marcher s'il n'y avait que des moines et s'il n'y avait pas un prier ou un abbé ? Croyez-vous qu'une commune pourrait fonctionner s'il n'y avait que des conseillers municipaux et s'il n'y avait pas un maire et des adjoints ? On n'a jamais prétendu que le maire et les adjoints étaient supranationaux par rapport aux conseillers municipaux. Il faut cependant qu'il y ait des hommes choisis pour cela, qui aient un pouvoir précis et qui puissent l'exprimer. Est-ce que vous croyez qu'une société anonyme pourrait fonctionner s'il n'y avait que des actionnaires et s'il n'y avait pas d'administrateur ? Les administrateurs ne sont pas supranationaux par rapport aux actionnaires ; ce sont des gens nommés pour remplir des fonctions et exercer des responsabilités. Alors, je termine en vous disant ceci et je prends simplement une comparaison : dans quelle institution européenne ou mondiale, depuis vingt ans, a-t-on réussi à construire une politique commune ? Il n'y a que les Communautés européennes ! Dans toutes les autres institutions on n'a pas réussi, encore qu'on y ait fait du bon travail. On n'y a pas réussi, parce que les institutions ne le permettaient pas. On a parlé d'agriculture, à l'O.C.D.E., au Bénélux, au Conseil de l'Europe, mais le seul endroit où l'on a pu constituer une politique commune, c'est dans la Communauté économique européenne, parce qu'il y avait des institutions et des pouvoirs. Vous vous en prenez tout à l'heure à mon ami Mansholt et vous avez bien le droit de ne pas croire tout ce que croit M. Mansholt ; vous avez le droit de polémiquer avec lui sur ce qu'il dit et vous n'êtes pas obligé d'approuver tout ce qu'il dit ; mais je dis avec ma plus profonde conviction, que si nous n'avions pas eu Mansholt et son dynamisme, nous n'aurions pas de politique agricole commune.

(Applaudissements sur les bancs du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste et du groupe des libéraux et apparentés)

Voilà la leçon et nous devrions tous ensemble, comme Européens, être fiers d'avoir réussi à construire des institutions grâce auxquelles l'Europe manifeste un dynamisme plus grand que d'autres organisations internationales respectables dont je me garde de dire qu'elles ne font pas du bon travail mais qui n'ont pas pu porter aussi loin que nous nos mécanismes et notre action. Vous ayant dit cela, et prêt à un débat plus vaste que l'heure ne permet pas, je crois que le groupe en face duquel je me trouve maintenant, ferait une chose sage s'il retirait ses amendements et s'il voulait bien apporter son appui à la résolution telle qu'elle existe et dont le retentissement serait considérable si elle était votée par le Parlement tout entier.

(Applaudissements sur les bancs du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste et du groupe des libéraux et apparentés)

M. le Président. — Je remercie M. Rey de son important discours et je donne la parole à M. Triboulet.

M. Triboulet, président du groupe de l'U.D.E. — Monsieur le Président de la Commission, je réponds très brièvement à des paroles qui m'étaient directement adressées et qui, de ce fait, m'ont surpris. Je m'empresse de dire que sur les deux points que vous avez soulevés, notre position n'est pas du tout le résultat de prises de position partisans. Notre attitude est uniquement inspirée par l'esprit européen qui nous anime.

En ce qui concerne les polémiques avec M. Mansholt, c'est un débat annexe. Personnellement, tout à l'heure, ce n'est pas la doctrine de M. Mansholt que j'ai prise à partie. J'ai contesté la procédure qui avait été adoptée, à propos de ce qu'on appelle le plan Mansholt. C'est en effet tout ce que nous pouvions, je crois, évoquer aujourd'hui, car sur le fond, je l'ai indiqué, des études plus sérieuses sont nécessaires. Par contre, la procédure de la conférence de presse d'un membre de la Commission, sur un projet aux incidences politiques aussi considérables, me paraît une procédure condamnable. Je crois qu'un membre de la Commission ne peut, dans un domaine aussi délicat et important, intervenir que devant le Parlement européen en priorité. Voilà quel était mon sentiment. Je dois vous dire, Monsieur le Président de la Commission, qu'il m'est apparu hier au bureau du Parlement européen, que très généralement mes collègues des autres groupes partageaient mon sentiment sur ce point. Je ne crois donc pas avoir dit aujourd'hui quoi que ce soit qui puisse choquer le Parlement et même la Commission.

En revanche, sur les amendements, je dois vous dire que j'ai discuté hier longuement avec les trois présidents de commission intéressés et avec mes collègues des autres groupes sur la proposition de résolution.

(Applaudissements)

Triboulet

J'ai réussi à le faire amender déjà dans sa rédaction sur un certain nombre de points, mais comme il était prévu, nous tenions des réunions de groupe le soir. Notre groupe a très démocratiquement voté sur un certain nombre d'amendements et il ne m'appartient pas de les retirer. C'est une décision du groupe.

J'ajoute que ces amendements, si vous voulez bien vous y reporter, sont essentiellement, sauf sur un point, de pure forme. Lorsque nous demandons que l'on retire le paragraphe 1 de la résolution, c'est parce qu'il nous est apparu comme trop pessimiste, parlant d'un abandon éventuel de la politique communautaire en matière de l'énergie, alors que dans le reste de la résolution, et notamment à son paragraphe 6, on indiquait que des progrès nouveaux pouvaient être accomplis. Il n'y a rien là, qui soit hostile à l'esprit européen ni à l'esprit communautaire en matière de politique nucléaire. Évidemment il y a un point qui pouvait vous choquer ; c'est le point de l'amendement où nous proposons un article 2 bis et où nous disons que la Commission n'est jamais arrivée à définir une politique cohérente et efficace en matière énergétique. Nous avons constaté, en effet, que dans cette résolution, rien ne mettait en cause la Commission. Or, nous pensons que les responsabilités sont partagées. Nous pensons que si nous n'avons pas abouti à une politique communautaire, chacun de nos six gouvernements peut, pour partie, être responsable de cette situation, mais que la Commission elle-même n'a pas défini avec suffisamment d'énergie des programmes communs cohérents et efficaces. C'est pourquoi, cette critique de la Commission, qui correspond à une conviction en ce qui nous concerne, nous a paru à sa place dans la proposition de résolution. Je comprends que vous vous élevez contre cette critique, mais enfin elle répond à notre sentiment, et c'est pourquoi je ne pourrai pas retirer l'amendement.

M. le Président. — La parole est à M. Illerhaus pour un rappel au règlement.

M. Illerhaus. — (A) Monsieur le Président, M. Rey vient de demander à nos amis de l'U.D.E. de retirer leurs amendements afin de pouvoir présenter une proposition de résolution commune. M. le président Triboulet vient de nous informer que son groupe s'est réuni hier soir seulement et qu'il a procédé à un vote démocratique, de telle sorte qu'il n'est plus libre de prendre une décision.

Je me permets de demander à M. Triboulet s'il pense pouvoir modifier son attitude si nous suspendons la séance pendant 10 minutes afin qu'il puisse à nouveau délibérer avec ses amis. S'il n'en est pas ainsi, s'il n'est pas en mesure de le dire, l'interruption de séance serait inutile.

M. le Président. — Monsieur Illerhaus, ce n'est pas tout à fait un rappel au règlement, mais enfin

comme l'intervention de M. Triboulet est de nature à orienter le débat, je lui demande s'il veut bien vous répondre.

M. Triboulet. — Je n'ai rien à dire.

M. le Président. — La parole est à M. Pleven.

M. Pleven. — Moi, je demande une suspension de séance. Nous verrons ce que M. Triboulet et ses amis en feront.

M. le Président. — Est-ce que le Parlement est d'accord pour suspendre la séance ?

La parole est à M. Triboulet.

M. Triboulet. — Comme d'autres amendements ont été déposés, je pense que bien entendu tout le monde réfléchira.

M. le Président. — La séance est suspendue pour un quart d'heure.

(La séance suspendue à 11 h 55 est reprise à 12 h 10)

PRÉSIDENCE DE M. DEHOUSSE

Vice-président

M. le Président. — La séance est reprise.

La parole est à M. Radoux, au nom du groupe socialiste. Comme deuxième orateur au nom d'un groupe, vous ne disposez que de 10 minutes.

M. Radoux. — Moi non plus, je ne vais pas exprimer beaucoup de regrets ni faire l'inventaire des reproches, car nous avons entendu, au cours des derniers douze mois, tellement d'expressions d'amertume dans ce Parlement que certainement nous les connaissons tous par cœur.

Pour mesurer à quel degré d'illogisme nous sommes tombés, je rappellerai qu'en 1956, c'est un gouvernement français qui a proposé aux 5 autres pays la création d'une usine de séparation isotopique. Et comme le rappelait tout à l'heure M. Hellwig — j'insiste sur ce point — c'est aussi le gouvernement français qui y a mis une condition à la signature du traité instituant un marché commun, à savoir que l'on créât en même temps Euratom. Douze années ont passé. J'ai entendu tout à l'heure mon excellent collègue, M. de la Malène, dire qu'il était sans doute plus facile de réaliser l'Europe dans les domaines classiques que dans le domaine nucléaire. Dois-je lui rappeler que depuis 1965, ce que nous avons fait après le compromis de Luxembourg n'a vraiment pas de quoi soulever l'enthousiasme et qu'il est facilement satisfait de ce que nous avons, entre guillemets, « réalisé » ensemble

Radoux

depuis 1965 ? Ce dont je suis satisfait, c'est de la présentation du mémorandum de l'actuel gouvernement français et je donne acte de ce qui s'est passé mardi dernier. Je me réjouis avec mes collègues de la remise en route de ce qu'il est convenu d'appeler le comité Maréchal concernant l'organisation de l'Europe sur le plan technologique, car pour la première fois peut-être depuis la paralysie régnant depuis 1965, nous allons reprendre le chemin des grandes décisions européennes que nous avons abandonné. Nous étions devenus, Assemblée, Commission et Conseil, l'endroit au monde où l'on ne se mettait plus d'accord que sur les grandes décisions à ne pas prendre.

Je voulais dire à M. Triboulet que lorsqu'on lui a demandé de retirer ses amendements — je ne sais pas s'il le fera — il a dit que ces amendements étaient présentés « dans un esprit européen qui nous anime ». Voyez-vous, M. Triboulet, le drame c'est que l'esprit européen qui vous anime vous, n'est pas tout à fait le même esprit européen qui nous anime nous. Car hier vous aviez accepté les propositions que nous avons faites. Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que ces amendements sont des amendements de forme à ces propositions.

Je reprends le paragraphe 1 : « réaffirme que l'abandon éventuel de la politique communautaire dans le domaine nucléaire etc... marquerait dans le processus d'unification européenne un recul. » Mais, cher Monsieur Triboulet, nous sommes au seuil de l'abandon. Il faut le dire, et pour cela il ne faut pas demander la suppression de ce paragraphe.

M. de la Malène. — On ne peut pas abandonner ce qui n'a pas existé, Monsieur Radoux.

M. Radoux. — Vraiment, Monsieur de la Malène, vous avez des moments où votre sagesse est plus grande qu'aujourd'hui !

Je poursuis. Le paragraphe 3 se lit ainsi : « affirmer que dans l'attente d'un programme pluriannuel commun de recherche et d'investissement, l'avenir des Communautés dans le domaine de la recherche ne doit pas être compromis, et qu'en conséquence l'Euratom ne peut pas être actuellement privé — et c'est cela que vous voulez supprimer — « de son patrimoine tant en personnel qualifié qu'en installations techniques ». Si, comme je l'espère — parce que je suis optimiste et que j'espère encore après ce qui s'est passé mardi dernier — nous reprenons le bon chemin, vous n'allez pas rappeler des chercheurs qui seront déjà partis parce qu'aujourd'hui dans votre résolution vous les chassez des centres communs, parce que vous leur dites qu'ils n'ont plus d'avenir dans les établissements communs.

M. Fanton. — C'est la Commission qui les fait partir !

M. Radoux. — Enfin le paragraphe 9 : « rappelle que conformément au traité, c'est à la Commission qu'il appartient de présenter des propositions au Conseil et insiste en conséquence pour que le Conseil confie à la Commission le rôle prééminent qui lui incombe dans la poursuite des études et l'élaboration des actions qui en découlent ». Il faut maintenir ce paragraphe.

Mes chers collègues, ce sont les structures européennes et ce sont les structures institutionnelles qui sont attaquées si nous n'acceptons pas ce texte. Ce n'est pas autre chose. C'est la Commission qui doit proposer ; c'est bien entendu le Conseil qui décide, mais ce n'est pas une autre instance que la Commission qui doit proposer. Voilà pourquoi nous ne voulons pas de changement à la rédaction du paragraphe 9.

Monsieur le Président, je voterai donc la résolution telle qu'elle a été présentée et je voudrais maintenant formuler quelques observations.

Primo, les programmes complémentaires. Nous ne sommes pas contre les programmes complémentaires, mes chers collègues. Il suffit de relire l'article 4 du traité pour savoir qu'ils sont prévus. Mais à ceux qui attachent du prix à l'article 4, je demande d'attacher le même prix à l'article 5. Cet article 5 énumère les pouvoirs de la Commission pour la coordination, comme l'a très bien dit M. Hellwig, des programmes complémentaires. Ces programmes complémentaires, dans notre esprit, ne peuvent pas être la conséquence de l'application de la règle de l'unanimité au sein du Conseil. En effet, s'il devait en être ainsi, si on ne faisait que ce que chacun veut bien faire — j'admets que le Conseil dans l'ensemble est responsable et chacun des gouvernements a certaines responsabilités — si donc l'on se bornait à accepter de ne faire que ce que chacun veut bien faire, nous arriverions à appliquer la loi du plus petit commun dénominateur, ce qui est contraire à l'esprit et aux buts des inventeurs des structures communautaires.

Secundo, l'accusation d'américanisation. Je vais être très modéré dans l'expression de ma pensée. Lorsque nous avons confié et lorsque le gouvernement français a confié à trois Sages, en 1956, de faire un rapport — ce qu'ils ont d'ailleurs accompli avec brio — où sont-ils allés ? Dans les pays où ils pouvaient s'informer le mieux à propos des techniques de pointe. Ils sont allés chez nos amis anglais, canadiens, américains. Je voudrais qu'on me prouve dans cette salle qu'en dehors de la Commission que l'on accuse d'américanisation, il n'y a pas trace de contrats, de licences, de brevets américains dans l'industrie privée ou sur le plan national, sauf de rares exceptions.

A Chooz, Monsieur de la Malène, nous avons, et je m'en félicite, entrepris une belle réalisation entre la France et la Belgique, mais il s'agit d'une coopé-

Radoux

ration franco-belgo-américaine. Alors vraiment, je ne retiens pas l'argument et je dis que la vérité, c'est que si nous restons séparés, c'est alors que fatalement nous resterons dépendants des sources extérieures à la Communauté. Je dis que les véritables responsables d'une américanisation sont ceux qui ne veulent pas faire l'Europe intégrée.

Tertio, Monsieur le Président, la fuite des cerveaux. Dans le monde industrialisé, c'est l'Europe qui a le plus besoin d'énergie atomique, ne serait-ce que parce que c'est chez nous que l'énergie classique est la plus chère. Nous avons déploré dans d'autres enceintes que nos jeunes gens de 20 et 25 ans s'en vont aux États-Unis, ou dans d'autres pays. Mais, mes chers collègues, c'est nous-mêmes qui allons provoquer la fuite des cerveaux si nous tuons les établissements de recherches communs ! Nous allons dire à nos jeunes gens : « Il n'y a plus d'espoir en Europe ; quittez l'Europe ; allez aux États-Unis et peut-être même, dans un esprit de coopération, allez en Union soviétique, parce que très certainement là-bas on a besoin de vous. Je dis que c'est un comble et que ce serait un scandale que ce Parlement ne le dise pas et ne marque pas nettement sa préférence pour la recherche commune en Europe. Nous avons créé un patrimoine commun des ressources communes. C'est la source dont nous avons le plus besoin et qui fera peut-être un jour que l'Europe ne sera pas loin en arrière après les Grands. C'est cela que nous allons tuer ? C'est cet élan que nous allons briser ? Voilà pourquoi je ne veux pas que l'on touche à la résolution concernant les établissements du centre européen de recherche.

Enfin, le problème des responsabilités. On sait qu'elles sont partagées, mais on sait surtout où elles sont. Ce n'est pas la Commission qui décide, c'est le Conseil de ministres. La Commission propose, les gouvernements disposent. Dans toute cette affaire, la responsabilité principale est celle des gouvernements. C'est tellement vrai que nous pouvons voter aujourd'hui toutes les résolutions que nous voulons : si le vingt décembre les ministres ne veulent pas prendre la bonne décision, tout sera dit car c'est bien eux qui auront eu le dernier mot. J'espère que le 20, les ministres seront logiques avec eux-mêmes. Ayant, mardi dernier, fait revivre le comité Maréchal, ils ne vont pas saboter le Centre de recherche où précisément ils vont aller chercher les hommes, notamment les mathématiciens, dont ils ont besoin pour étudier des techniques non nucléaires dont on a demandé que l'on s'occupe dans les mois qui viennent.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'esprit dans lequel je vais voter cette résolution est le suivant. Pour moi, bien entendu, le moment présent ne constitue pas un point d'arrivée mais un point de départ. C'est un sursaut d'énergie pour un renversement de situation, ce n'est pas un sursis

pour une mort différée. Je veux être clair. Ce n'est pas pour nous retrouver dans six mois devant un nouveau constat d'échec et dire que dans six mois nous devons peut-être donner encore six mois de répit. Là-dessus, tout le monde devrait être d'accord. Il faut faire un effort considérable, ici au Parlement, au sein de la Commission, au sein du Conseil de ministres. Au bout des six mois, c'est un succès qu'il faut remporter, non pas le succès de l'un ou de l'autre gouvernement, mais un succès des gouvernements dans leur ensemble, c'est-à-dire de la Communauté.

Monsieur le Président, comme l'a très bien dit M. Rey, le démantèlement de l'Euratom peut provoquer le démantèlement d'autres Communautés. Car, en 1969, en nous rapprochant davantage de notre idéal — et ceci ne sont pas des mots — nous savons que nous allons au-devant de terribles responsabilités : la politique agricole, la politique commerciale, la politique énergétique. Plus nous avançons dans ce que nous faisons, plus nous devons, chacun, faire des sacrifices immédiats à court terme pour obtenir des satisfactions ultérieurement mais ensemble. On a beaucoup écrit — et très bien écrit — sur le défi américain et le pari européen. Nous, les hommes politiques, nous sommes ici pour relever les défis, pour gagner les paris. La preuve vient d'être administrée que les paris, nous les perdrons si nous continuons dans la voie actuelle, c'est-à-dire si chacun, séparément, nous essayons de les gagner. Je suis convaincu par contre que tous ensemble nous sommes capables de relever les uns et de gagner les autres.

M. le Président. — La parole est à M. Raedts.

M. Raedts. — (N) Monsieur le Président, permettez-moi de présenter quelques observations marginales sur le problème que nous sommes en train d'examiner. Pour ce faire, je partirai de la déclaration faite par M. Radoux à la fin de son exposé, à savoir que le droit de décision incombe au Conseil.

Nous avons reçu deux communiqués sur les délibérations du Conseil du 28 novembre et des jours suivants. Dans le communiqué publié à l'issue de la session du Conseil du 28 novembre, qui nous est parvenu le 6 décembre, il est dit que la révision des travaux du Centre commun de recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire, c'est-à-dire des programmes qui y sont actuellement exécutés, s'impose.

Je me demande toutefois quelles sont les intentions réelles du Conseil, quelle nouvelle orientation il entend donner à ces travaux.

Au cours de la session suivante, le Conseil a renvoyé ce problème au groupe Maréchal, qui a repris entre temps ses activités et doit donc faire certaines propositions.

Raedts

Dans le cadre du présent débat, je voudrais maintenant, en tant que membre de la première Chambre des Pays-Bas, faire une déclaration que je crois pouvoir faire plus facilement que mes collègues de la seconde Chambre. Certains membres du Parlement estiment en effet que, lorsqu'un gouvernement adopte une attitude réservée sur un problème défini, il faut s'efforcer de le faire changer d'avis dans les Parlements nationaux.

Tous les députés néerlandais siégeant au Parlement européen, de quelque opinion politique qu'ils soient, ont suivi ce conseil dans leur Parlement national lors du débat de politique extérieure, avec comme conséquence que le gouvernement néerlandais a abandonné son attitude négative et s'est montré disposé à coopérer ultérieurement dans ce domaine. Je crois que ce fait peut servir d'exemple aux autres Parlements qui pourraient ainsi amener les gouvernements réticents à modifier leur attitude à l'égard de certains problèmes.

Certaines questions qui se posent à Euratom ont effectivement un caractère urgent. Récemment, j'ai pu prendre part à un débat sur les réserves d'uranium, introduit par le géologue et prospecteur d'uranium anglais M. Bowy. Ce dernier a affirmé que les réserves d'uranium des trois grandes régions uranifères du monde occidental, soit le Canada, les États-Unis et l'Afrique ainsi que les gisements moins importants situés en France, en Espagne, au Nigeria entre autres sont tout à fait insuffisants pour réaliser les programmes actuels, de sorte qu'il faudra élaborer à très court terme de nouvelles techniques de prospection afin de disposer d'un approvisionnement suffisant en uranium. C'est ce qui a également été dit dans les publications du « World Power Congress » qui a eu lieu cette année à Moscou. Bref, la prospection et la constitution de réserves d'uranium suffisantes sont des éléments essentiels si l'on veut progresser dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Un autre point, l'enrichissement de l'uranium, est au moins aussi important. Des cinq méthodes d'enrichissement que l'on connaît, une seule, à savoir la diffusion gazeuse, a été employée jusqu'à présent car c'est par cette méthode que l'on est arrivé au but voulu pendant la seconde guerre mondiale. Pour le reste, un professeur néerlandais a poursuivi des années durant des expériences en laboratoire pour éprouver les autres méthodes. Quiconque a suivi cette affaire sait qu'elle fut évoquée non pas seulement dans la presse spécialisée mais aussi à un certain moment dans les journaux de grande diffusion, les personnes chargées de ces travaux ayant fait l'objet de certaines accusations. Le procédé expérimenté n'est donc pas inconnu car on y travaille depuis des années. Et à l'heure actuelle, un accord a été conclu entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne en vue de créer une usine expérimentale qui doit donc encore prouver que les essais

effectués en laboratoire se prêtent effectivement à la fabrication industrielle d'uranium enrichi.

Lorsque cette usine expérimentale aura vu le jour, rien ne s'oppose à ce que d'autres pays emploient également ce procédé. A mon avis, mais c'est là une question qui ne relève pas de ma compétence, il y aurait là des possibilités en vue d'une coopération ultérieure.

Car, en définitive, le problème est le suivant : dans le domaine nucléaire, nous devons insister sur les méthodes susceptibles d'améliorer la rentabilité de l'énergie nucléaire. Il s'agit donc en premier lieu du rendement primaire de l'uranium, c'est-à-dire d'obtenir un pourcentage d'uranium enrichi plus élevé à partir d'une même quantité de matière de base, puis d'encourager la construction de réacteurs rapides. En second lieu, il y a les améliorations secondaires, qui concernent le transfert de l'énergie produite par le réacteur. Si nous ne construisons pas de réacteurs super-rapides, nous ne pourrions pas atteindre les buts que nous nous sommes assignés dans le domaine nucléaire.

Un troisième point important dans le domaine de l'énergie c'est la mise au point des piles à combustible, qui sont, dans certaines conditions, déjà utilisées dans les engins spatiaux habités.

Voilà un certain nombre d'objectifs susceptibles d'occuper nos fonctionnaires. Les procédés ne sont pas élaborés pour faire plaisir aux fonctionnaires, mais pour perfectionner de nouvelles techniques.

PRÉSIDENCE DE M. BERSANI*Vice-président*

M. le Président. — La parole est à M. Westerterp.

M. Westerterp. — (N) Monsieur le Président, à la suite de l'intéressante intervention de M. de la Malène, je voudrais faire une seule observation sur la question de savoir pourquoi les gouvernements néerlandais et allemand n'ont pas inséré le projet de construction d'une usine ultracentrifugeuse dans le cadre d'Euratom.

Je tiens d'abord à dire que je n'apprécie pas tellement que, dans ce Parlement, nous mettions mutuellement nos gouvernements respectifs en accusation. Je crois qu'il vaudrait mieux que les membres du Parlement européen...

(Applaudissements sur les bancs des membres de l'U.D.E.)

...vous applaudissez peut-être un peu prématurément car vous n'avez pas entendu la fin de ma phrase — ...écoutent les arguments qui sont avancés dans les débats de leurs Parlements nationaux.

En l'occurrence, je pense à un cas en relation avec la stagnation des travaux du groupe Maréchal. M.

Westerterp

Raedts vient précisément d'en parler. Les membres du Parlement néerlandais ont invité leur gouvernement à ne plus s'opposer à la poursuite des travaux de ce groupe. Le gouvernement néerlandais a accédé à cette demande.

Je voudrais maintenant aborder un autre problème. L'un des six gouvernements est toujours opposé à l'élargissement des Communautés européennes, et par conséquent aussi à celui d'Euratom, à d'autres pays, notamment la Grande-Bretagne. Or, à l'heure actuelle, trois pays d'Europe occidentale sont près de faire un progrès décisif dans le domaine technologique. Il va en effet être possible d'arriver à la réalisation de l'un des projets techniques les plus louables dans le domaine nucléaire, à savoir l'enrichissement de l'uranium à un prix de revient qui sera probablement nettement inférieur à celui qui est obtenu avec la méthode actuelle de la diffusion gazeuse, qui est notamment appliquée à Pierrelatte et à Capenhurst.

Monsieur le Président, que doivent faire les pays qui entendent réaliser ce projet ? L'insérer dans le cadre de l'institution d'Euratom, dont nous pouvons constater — peu importe quel gouvernement en porte la responsabilité — qu'elle se trouve en période de crise ? Il ne serait même pas possible de faire participer l'un des trois pays qui sont en état de coopérer immédiatement à la réalisation de ce projet. C'est pourquoi je demanderai à M. de la Malène de bien vouloir, au sein de son Parlement, inviter le gouvernement français à lever son veto à l'égard de l'élargissement des Communautés. Je crois que nous pourrions progresser si ce veto était levé. De notre côté, nous plaiderons pour l'insertion dans le cadre d'Euratom de ce projet qui est tellement important pour l'avenir de l'approvisionnement de l'Europe en uranium enrichi.

M. le Président. — Mes chers collègues, M. Pleven, qui est en train de prendre des contacts avec les présidents des divers groupes, m'a fait savoir que ses démarches n'avaient pas encore abouti mais qu'elles s'orientaient favorablement c.-à-d. vers un accord unanime. Pour aboutir, il estime qu'il est indispensable de suspendre une nouvelle fois nos travaux pour trente à quarante cinq minutes.

Je sais bien que tous les collègues voudraient en finir d'autant qu'il avait été plus ou moins convenu de terminer à une heure.

Toutefois, compte tenu de l'importance exceptionnelle de ce débat et de la portée politique d'un vote unanime de tous les groupes politiques, j'invite l'Assemblée à donner satisfaction à M. Pleven.

La parole est à M. Triboulet.

M. Triboulet. — Monsieur le Président, à l'heure où nous nous trouvons, je pense qu'il serait beau-

coup plus normal de reprendre la séance à 2 h 30 ou à 3 heures. Il serait meilleur d'envisager une séance d'après-midi plutôt que de travailler dans des conditions qui ne sont pas normales.

M. le Président. — La parole est à M. Radoux.

M. Radoux. — Il faudrait accepter la proposition de M. Triboulet, Monsieur le Président. Je crois que nous ne pouvons pas terminer ce matin.

M. le Président. — Je propose donc de suspendre la séance jusqu'à 14 h 30.

Il n'y a pas d'opposition ?..

Il en est ainsi décidé.

(La séance suspendue à 12 h 40 est reprise à 14 h 40)

PRÉSIDENCE DE M. WOHLFART

Vice-président

M. le Président. — La séance est reprise.

9. *Modification de l'ordre du jour*

M. le Président. — A la demande de la commission de l'agriculture et en accord avec les groupes politiques, je propose au Parlement que le rapport de M. Kriedemann relatif à un règlement sur le prix d'achat du beurre appliqué par l'organisme d'intervention néerlandais soit appelé à la fin de la présente séance et selon la procédure de vote sans débat.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

10. *Problèmes actuels de la C.E.E.A. (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la proposition de résolution sur les problèmes actuels de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 178/68).

La discussion générale étant close, nous passons au vote sur la proposition de résolution.

La parole est à M. Pleven.

M. Pleven. — Monsieur le Président, au cours de l'interruption de notre séance, les présidents des quatre groupes politiques ont cherché les moyens de sortir de la difficulté dans laquelle nous étions au début de cette séance.

Tous, nous avons le sentiment qu'il était nécessaire qu'un vote unanime du Parlement manifeste

Pleven

notre souhait, notre volonté à tous de voir maintenue l'activité communautaire d'Euratom.

Nous sommes arrivés à un texte dont je tiens bien à dire qu'il n'est pas le produit d'un esprit de conciliation qui aurait pu nous amener à une rédaction un peu nègre blanc, comme on disait jadis dans nos congrès politiques. Si nous avons pu nous mettre d'accord sur un texte commun, c'est que les quatre présidents, fidèles interprètes de leurs groupes, sont animés d'un esprit européen très sincère. Il nous a semblé que la rédaction que nous allions proposer donnait satisfaction à nos deux préoccupations essentielles : la préoccupation de voir l'activité d'Euratom rester une activité communautaire et notre préoccupation aussi de voir se réaliser les réformes de l'organisation qui sont indispensables pour qu'Euratom réponde pleinement à la mission que tous nous voulons lui voir assumer.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de proposer au Parlement la rédaction suivante pour le paragraphe 1 de la proposition de résolution :

« Le Parlement réaffirme que l'autonomie européenne dans le domaine nucléaire, comme dans la plupart des autres secteurs de pointe de la recherche scientifique, exige le maintien de l'activité communautaire d'Euratom, non dans le statu quo qui a entravé jusqu'à maintenant son efficacité, mais dans un esprit de relance européenne dans toutes les branches de la technologie. »

Les quatre groupes ont décidé de retirer tous les amendements qu'ils avaient pu déposer de façon à faciliter l'accord sur la proposition de résolution, auquel tenait le président de la Commission.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. Pleven de sa déclaration.

Je vous félicite tous de votre esprit de conciliation et de votre esprit européen.

Messieurs, je constate donc que tous les amendements déposés, à l'exception de l'amendement n° 14, présentés par les présidents des groupes politiques ont été retirés.

La parole est à M. Radoux.

M. Radoux. — Monsieur le Président, je demande la parole non seulement pour féliciter, mais pour remercier le président Pleven qui a apporté une contribution très importante à nos travaux.

Je crois vraiment qu'en sortant d'ici avec la résolution que nous emportons, nous rendons un très grand service à la Commission et au Conseil des Communautés européennes. Merci, Monsieur le président Pleven.

M. le Président. — La parole est à M. Scarascia Mugnozza, au nom du groupe démocrate chrétien.

M. Scarascia Mugnozza. — (I) Monsieur le Président, si je prends maintenant la parole au nom du groupe démocrate-chrétien, c'est pour exprimer notre satisfaction à l'égard des efforts déployés par M. Pleven, qui ont abouti, comme je l'avais souhaité ce matin, à un vote unanime du Parlement européen. Mais, je tiens à exprimer cette satisfaction également en ma qualité de président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques.

Dans les prochains jours, nous devons, par suite de l'engagement pris dans cette résolution, examiner la situation. Si cet examen n'était pas fait dans un esprit de collaboration, je le dis sans le moindre esprit de récrimination, notre travail ne pourrait être d'aucune utilité et risquerait même de créer des difficultés au Conseil et à la Commission.

Je remercie encore ceux qui ont œuvré pour la conclusion positive de notre débat et souhaite que cette unanimité, qui n'exclut naturellement pas la discussion, puisse subsister également dans l'avenir en témoignage du zèle du Parlement européen.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Nous allons donc procéder au vote sur la proposition de résolution.

Sur les considérants, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je les mets aux voix.

Les considérants sont adoptés.

Sur le paragraphe 1, je suis saisi d'un amendement n° 14 présenté par les présidents des groupes politiques et dont voici le texte :

« Remplacer le texte de ce paragraphe par ce qui suit :

Réaffirme que l'autonomie européenne dans le domaine nucléaire, comme dans la plupart des autres secteurs de pointe de la recherche scientifique exige le maintien de l'activité communautaire d'Euratom, non dans le statu quo qui a entravé jusqu'à maintenant son efficacité mais dans un esprit de relance européenne dans toutes les branches de la technologie. »

Je mets aux voix l'amendement n° 14.

L'amendement est adopté.

Il devient le texte du paragraphe 1.

Président

Sur les paragraphes 2 à 12 je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?..

La parole est à M. Triboulet, pour une explication de vote.

M. Triboulet, président du groupe de l'U.D.E. — Monsieur le Président, si nous avons retiré notre amendement au paragraphe 3 qui supprimait la phrase : « en conséquence, l'Euratom ne peut être actuellement privée de son patrimoine tant en personnel qualifié qu'en installations techniques », c'est simplement pour éviter toute équivoque. Nous l'avons retiré parce que dans l'amendement 14, qui vient d'être adopté, il est bien dit que l'on ne maintient pas le statu quo qui a entravé jusqu'à présent l'efficacité. Lorsque l'on avait rédigé le texte initial, j'avais fait quelques réserves faisant valoir qu'il ne fallait pas que cette phrase : « qu'on ne pouvait pas priver l'Euratom de son patrimoine », fût entendue au sens d'un maintien strict du statu quo. Je crois qu'aucun des six gouvernements ne désire maintenir exactement le statu quo. Même le personnel que nous avons vu ce matin a laissé entendre qu'il fallait assurer une certaine mobilité du personnel pour pouvoir remodeler l'Euratom et lui donner plus d'efficacité. Voilà ce que je voulais dire pour être parfaitement clair avec tous les groupes du Parlement européen.

M. le Président. — La parole est à M. de la Malène.

M. de la Malène. — Monsieur le Président, je voudrais dire au Parlement très rapidement dans quel esprit nous votons les paragraphes 4 et 5 de la proposition de résolution qui nous est soumise.

J'expliquerai tout à l'heure, à la fin de la résolution, le point de vue général de mon groupe sur l'ensemble de la résolution.

Mais sur ces paragraphes 4 et 5, je voudrais dire dans quel esprit nous les adoptons. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu, naturellement, de maintenir, de confondre en quelque sorte la fin et les moyens. L'Euratom, les centres de recherche sont un moyen, ils ne sont pas une fin en soi. Il n'y a pas de raison et nous ne serions pas d'accord pour les prorroger indéfiniment sans changement, pour ne rien faire. Par conséquent, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut s'efforcer d'assurer le maintien de l'importance de ces centres de recherche, mais à condition naturellement qu'a priori on soit d'accord pour leur faire faire quelque chose qui serve à la création d'une industrie nucléaire européenne. C'est dans cet esprit-là et dans cet esprit seulement que nous nous rallions aux paragraphes 4 et 5.

M. le Président. — La parole est à M. Oele, au nom du groupe socialiste.

M. Oele. — (N) Monsieur le Président, après cette intervention de M. de la Malène, je tiens à déclarer que nous voterons pour la résolution, telle qu'elle est actuellement rédigée, c'est-à-dire compte tenu de l'amendement au paragraphe 1, puisque dans le nouveau texte de ce paragraphe il est dit expressément que nous demandons le maintien de l'activité scientifique d'Euratom. Nous entendons par là, Monsieur le Président, une activité pour laquelle une part importante des recherches fondamentales, des recherches purement scientifiques est maintenue, en tant que base des activités d'Euratom, dans le cadre d'un programme communautaire.

M. le Président. — Je mets aux voix les paragraphes 2 à 12.

Les paragraphes 2 à 12 sont adoptés.

Avant de passer au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution, je vais donner la parole aux orateurs inscrits pour une explication de vote.

La parole est à M. de la Malène.

M. de la Malène. — Avant de voter sur l'ensemble, je voudrais faire, au nom de mon groupe, une explication de vote, si vous le permettez.

Je voudrais d'abord répondre d'un mot aux questions, pour ne pas dire aux critiques, qui nous ont été adressées concernant les allusions que nous avons faites au problème de l'ultra-centrifugation.

J'ai dit, au nom de mon groupe, que nous nous étonnions de voir que ceux qui réclament, à raison, que l'on essaye de rechercher au maximum au sein de l'Euratom des réformes de la recherche scientifique commune, sortent en réalité du cadre dont ils revendiquent le maintien dès qu'il s'agit de passer à un effort concret.

M. Westerterp. — Et l'élargissement ?..

M. de la Malène. — Je connais bien ce problème de l'ultra-centrifugation, Monsieur Westerterp. Je sais que depuis longtemps des recherches sont faites dans ce domaine aux Pays-Bas et notamment en Allemagne. Je sais que l'Allemagne, pour des raisons politiques, ne tient pas à les mener seule et qu'elle est satisfaite de trouver dans ce cadre un moyen de les poursuivre. Je sais que, à moins qu'une percée technologique inconnue jusqu'à présent puisse être faite....

M. Westerterp. — Et c'est le cas, Monsieur de la Malène.

M. de la Malène. — Nous le verrons ! Donc, à moins qu'une percée technologique ne puisse être faite grâce à la Grande-Bretagne, il est possible que

de la Malène

le coût de revient de l'uranium enrichi soit très inférieur au coût de revient américain, anglais ou français. C'est possible, nous le verrons, mais nous n'en sommes pas sûrs. Je pense aussi que les Anglais sont intéressés à ce contact avec les recherches nucléaires européennes, mais je ne pense pas du tout que l'on puisse considérer l'action des gouvernements qui se sont engagés dans cette voie et qui ont prévenu l'Euratom 3 jours seulement avant la conclusion de l'accord, comme le type même d'une volonté de poursuivre en commun les recherches au sein de l'Euratom. Cela me paraît être très exactement le contraire, Monsieur Westerterp.

M. Westerterp. — L'accord n'est pas conclu et il est ouvert.

M. le Président. — Messieurs, pas de colloque, je vous prie.

M. de la Malène. — M. Westerterp a la parole s'il la veut, je n'y vois pas d'inconvénient...

M. le Président. — Veuillez poursuivre, Monsieur de la Malène.

M. de la Malène. — Vous dites qu'il est ouvert, mais de cela, je n'en disconviens pas. J'aurais préféré pourtant que vous cherchiez d'abord dans le cadre d'Euratom plutôt que d'opérer en dehors et de prévenir l'Euratom 3 jours avant.

Je voudrais dire aussi, en revenant à un problème plus général, que l'on aurait tort de penser que mon groupe entend en quoi que ce soit critiquer l'action des chercheurs dans tous les centres de recherche communs dont dispose l'Euratom. Les chercheurs ne sont nullement en cause dans nos propos. Ce qui est en cause, ce sont les institutions, les volontés politiques et les structures qui ont orienté ces chercheurs vers l'impasse où nous nous trouvons aujourd'hui ; les chercheurs n'y sont pour rien, que cela soit bien entendu.

M. Radoux nous a reproché, avec son amabilité coutumière, qu'il ne fallait pas déplacer les responsabilités, que l'on verrait clairement où elles se situent lors de la réunion du 20 décembre et qu'elles étaient entre les mains du Conseil de ministres, enfin que la Commission proposait mais que le Conseil de ministres disposait. C'est exact, Monsieur Radoux, la proposition est importante. Vous le dites, dans la proposition de résolution que vous nous soumettez puisque vous mettez l'accent sur le rôle prééminent de la Commission. C'est dire que les responsabilités sont quand même pour le moins partagées ! Vous affirmez même que le Conseil ne peut pas inventer la solution. Il ne peut la choisir que sur proposition de la Commission. Il faut donc que la Commission propose dans le domaine des programmes communs,

les programmes de recherche efficaces et utiles à la création d'une politique nucléaire de recherche et industrielle européenne. Je veux bien et je suis d'accord avec vous : la responsabilité est entre les mains du Conseil de ministres ; mais vous avez raison de dire dans votre proposition de résolution que les propositions que la Commission doit mettre sur la table sont aussi fondamentales que les décisions que doit prendre le Conseil de ministres.

Je voudrais en quatrième lieu dire un mot des délais. M. le président de la Commission nous a posé ce matin clairement la question nous disant : est-ce que vous accepteriez un nouveau délai ? Je dois dire que nous sommes un peu « blindés », parce que depuis 1965 de délai en délai on nous amène là où nous nous trouvons aujourd'hui. Au moment où on bute, où on se trouve devant l'impasse, on nous dit, accordez-nous encore un délai de grâce, nous allons enfin trouver la solution, nous allons enfin vous faire la proposition de programme commun qui pourrait être accepté par tout le monde et qui sera utile. Je dois dire que nous posons quelques questions quant à ce nouveau délai qu'on nous propose. Si vraiment et je crois que M. Radoux a repris les mêmes propos que moi, on nous propose quelque chose qui ait des chances d'être accepté par les gouvernements, je veux bien d'un délai.

Je voudrais aussi dire au Parlement que la position que nous prenons dans ce débat est fonction de la grande responsabilité que nous nous sentons à l'égard de ces problèmes et de l'avenir de l'Euratom. Je crois que la meilleure façon de servir la création d'une recherche en commun en Europe dans les domaines nucléaires et qui doit déboucher sur une politique industrielle n'est pas de fermer les yeux en invoquant quelques vocables, mais au contraire de prendre clairement, quand il le faut, ses responsabilités. Vraiment, c'est la meilleure façon de servir.

M. le Président. — L'article 23 de notre règlement prévoit que le temps de parole est limité à 5 minutes pour explication de vote. Je vous prie donc de bien vouloir conclure.

M. de la Malène. — Monsieur le Président, je vais obéir à vos prières et je vais conclure.

Nous sommes bien d'accord pour rechercher, et tout le monde semble être d'accord pour rechercher, mais il ne suffit pas d'être d'accord sur le principe, il faut être d'accord sur la direction dans laquelle on recherche. C'est cela l'essentiel. M. Radoux a parlé de la fuite des cerveaux ; mais ne serait-ce pas une fuite des cerveaux que de laisser les cerveaux continuer dans des directions qui ne débouchent sur rien ? Personne n'est contre rien, semble-t-il, mais personne n'est non plus d'accord sur quelque chose. C'est cela que nous craignons et c'est cela que nous regrettons. Nous, nous sommes d'accord sur quelque

de la Malène

chose. Nous voudrions que les programmes communs soient importants, que l'on y mette des recherches dans les techniques de pointe dont tout le monde est convaincu qu'elles seront l'avenir. Nous sommes d'accord pour les surgénérateurs ; nous sommes d'accord pour l'eau lourde ; nous sommes d'accord pour les réacteurs à haute température. Mais il ne suffit pas, on l'a dit ce matin, d'être d'accord tout seul, il faut qu'il y en ait deux au moins pour faire un mariage. Nous attendons qui voudra nous tendre la main.

M. Pleven. — Espérons que nous serons six !

M. le Président. — La parole est à M. Westerterp.

M. Westerterp. — (N) Monsieur le Président, en guise d'explication de vote — quoi qu'elle ne soit pas très orthodoxe — j'aimerais dire à M. de la Malène qu'il a très bien compris ce que j'ai dit ce matin. De notre côté, nous avons bien compris à quel point son groupe et lui-même étaient intéressés par le progrès technologique que doit entraîner la réalisation du projet d'ultracentrifugation. Il a également bien compris ce matin à quelles conditions ce projet peut éventuellement être réalisé dans le cadre de l'Euratom.

M. le Président. — La parole est à M. Radoux.

M. Radoux. — Monsieur le Président, M. de la Malène a sans doute voulu dire que depuis 1965 nous travaillons de délai en délai. La réponse en ce qui concerne Euratom doit être claire. Le délai qui est demandé est un délai pour revivre et non pas un délai pour mourir. Vous demandez un interlocuteur valable ? Je reprendrai, pour vous répondre, également, Monsieur de la Malène, la date de 1965. Aujourd'hui, c'est à vous entendre, vous qui attendez les 5 autres. Depuis 1965 ce sont les 5 autres qui vous attendaient.

M. le Président. — La parole est à M. Pleven au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Pleven. — Monsieur le Président, le groupe des libéraux et apparentés votera la proposition de résolution sans réserve verbale et sans arrière-pensée.

L'Euratom est en crise et il y a longtemps que cette crise couvait. Toutes les discussions qui se sont déroulées depuis ce matin nous ont convaincus que de cette crise pouvait sortir une véritable réanimation, une relance authentique de l'Euratom. Tous nos gouvernements, je dis bien tous, ont péché. Ils ont d'abord péché par excès de présomption. Chacun d'entre eux, sauf le gouvernement luxembourgeois, a cru qu'il pouvait, en travaillant sur le plan national, gagner des avantages sur ses partenaires. Puis on s'est rendu compte que les dimensions de

la tâche étaient telles et que le fardeau financier qu'elle impliquait était si énorme qu'il fallait y renoncer. Alors tous nos gouvernements, je dis bien tous, sauf le gouvernement luxembourgeois, ont été tentés par le bilatéralisme. On s'imagine qu'il est plus facile de s'entendre à deux ou à trois qu'à six. Alors nous avons vu les uns se rapprocher, les Allemands des Hollandais puis aussi des Anglais ; nous avons vu les Français se rapprocher des Italiens, mais tout cela ne nous conduit à rien. Cela conduit simplement à ceci : que l'Europe, dans quelques années, découvrira qu'elle a perdu ses chances et que, à force de rester divisée et dispersée dans ses efforts, elle a ouvert toutes grandes les portes à la suprématie technologique des États-Unis. Alors, moi, je crois que si nous votons cette proposition de résolution, si elle donne à la Commission plus de force pour parler aux gouvernements, si nos gouvernements comprennent les uns et les autres que nous avons souhaité, en la votant, marquer notre conviction que seul l'effort communautaire nous aiderait à sortir des impasses actuelles, s'il faut encore accorder quelques mois à la Commission pour mettre au point un nouveau programme communautaire, cela n'a pas d'importance parce que la lumière est au bout du tunnel.

C'est dans un esprit d'optimisme que le groupe des libéraux et apparentés votera la proposition de résolution.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets donc aux voix l'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée.

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté (*).

11. Règlement relatif au prix du beurre

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence du rapport de M. Kriedemann, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement C.E.E. n° 886/68 en ce qui concerne le prix d'achat du beurre appliqué par l'organisme d'intervention néerlandais (doc. 177/68).

Je rappelle que la commission compétente a demandé que ce rapport soit appelé selon la procédure de vote sans débat.

Aucun orateur n'étant inscrit, je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (**).

(*) Cf. J.O. n° C 138 du 21 décembre 1968, p. 3.

(**) Cf. J.O. n° C 138 du 21 décembre 1968, p. 5.

12. Calendrier des prochaines séances

M. le Président. — Le Parlement a épuisé son ordre du jour.

Je rappelle que le Parlement tiendra ses prochaines séances du mardi 21 au vendredi 24 janvier 1968 à Strasbourg.

Je rappelle également que la Conférence parlementaire de l'association C.E.E. - E.A.M.A. aura lieu du 10 au 15 janvier 1969 à Tananarive.

13. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Conformément à l'article 17, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre à l'ap-

probation du Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le procès-verbal est adopté.

14. Interruption de la session

M. le Président. — Je déclare interrompue la séance du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 15 h 10)



